Quatre-vingt-quatrième année. — N° 271. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 14 Novembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexe. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêtés portant promotions et mise en congé (agents du cadre complémentaire de bureau et greffiers) (p. 10627).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant radiations des contrôles de la médaille militaire (p. 10627).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant mise en disponibilité (agents diplomatiques et consulaires) (p. 10627).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 13 novembre 1952 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Roppe (territoire de Belfort) et institution d'une délégation spéciale (p. 10628).

Décision portant admission à l'échelon exceptionnel de solde du grade de capitaine (régiment de sapeurs-pompiers) (p. 10628).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 10628).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs du service de santé militaire) (p. 10628).

Décision portant nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve (service de santé) (rectificatif) (p. 10628).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés du 5 novembre 1952 fixant le montant de l'indemnité pour rémunération de services alloués annuellement aux agents comptables de divers établissements publics (p. 10628).

Arrêté portant nomination d'un commissaire contrôleur au port de Strasbourg (p. 10628).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un inspecteur d'académie (p. 10629).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 10 novembre 1952 modifiant le décret du 12 septembre 1952 portant nomination d'ingénieurs élèves des ponts et chaussées (p. 10628).

Décret n° 52-1225 modifiant le règlement d'administration publique du 27 septembre 1925 pris pour l'application de la loi du 26 avril 1924, ayant pour objet la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome, et l'exécution des travaux d'extension de ce port (rectificatif) (p. 10629).

Arrêté du 28 octobre 1952 relatif à la fermeture de l'aérodrome public de Laon-Couvron (Aisne) (p. 10629).

Arrêté du 3 novembre 1952 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 10629).

Arrêté du 5 novembre 1952 autorisant la Régie autonome des transports parisiens à rester son propre assureur (p. 10629).

Arrêtés portant nominations, titularisations et annulant les dispositions d'un précédent arrêté (aviation civile et commerciale) (p. 10629).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 12 novembre 1952 autorisant l'ouverture d'un concours de professeur d'école nationale d'agriculture (p. 10629).

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégrations, acceptations de démission, radiations des cadres et d'une liste d'agrément, modifiant ou rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Directions des services agricoles (p. 10629).

Eaux et forêts (p. 10629).

Institut national de la recherche agronomique (p. 10630).

Travaux agricoles (p. 10630).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 1er novembre 1952 approuvant la délibération n° 42 du 14 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire modifiant les frais de publicité et les redevances superficiaires en matière minière (p. 10630).

Décret du 8 novembre 1952 approuvant deux délibérations du 30 juin 1952 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant les réglementations de l'enregistrement et de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (p. 10631).

Arrêté portant ouverture d'une deuxième session d'examen professionnel des élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) pour 1952 et fixant la composition du jury de cet examen (rectificatif) (p. 10631).

Arrêtés portant nominations, mises en position de mission, acceptation de démission et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administrateurs (p. 10631).

Administration générale (p. 10631).

Infirmières et sages-femmes (p. 10631).

Travaux météorologiques (p. 10631).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 12 novembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10631).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Liste de classement des agents admis au concours de rédacteurs des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 10632).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant nomination et affectations (inspection de la santé et services antituberculeux) (p. 10632).

Liste d'aptitude aux fonctions de médecin résident de préventoriums publics et privés (p. 10633).

Nominations à des emplois réservés (p. 10633).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10633).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 10635).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission extraparlementaire. — Réunions de commissions des 12 et 13 novembre 1952. — Convocations de commissions (p. 10636).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 10637).

Avis aux exportateurs fixant le programme provisoire d'exportation pour le deuxième semestre 1952 au titre de l'assistance économique à la Yougoslavie (p. 10641).

Avis aux exportateurs de dattes de consommation à destination de l'Italie pour la campagne d'exportation 1952-1953 (rectificatif) (p. 10641).

Statistique mensuelle des vins et cidres (octobre 1952) (p. 10642).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (mois d'octobre 1952) (p. 10646).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 10637).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 10637).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 10637).

Avis de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'institut national agronomique (p. 10650).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 10637).

Avis aux pharmaciens et aux utilisateurs de médicaments pris en charge par les collectivités publiques et les caisses de sécurité sociale (p. 10650).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) (p. 10650).

Situation de la Banque de France (p. 10651).

Annonces (p. 10652).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 91 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 novembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5053).

N° 93 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 novembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1839).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 51

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 novembre 1952 (p. 1129).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 31 et 32 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Agents du cadre complémentaire de bureau.

Par arrêté en date du 6 novembre 1952, les agents du cadre complémentaire de bureau figurant sur la liste ci-dessous sont élevés de classe conformément aux dispositions suivantes:

Cour de cassation. — Mme Gaboriaud, de la 4e classe (ancienneté du 1er juin 1949) à la 3e classe à compter du 1er juin 1952.

Cour d'appel de Paris. — Mlle Jouenne, de la 4e classe (ancienneté du 15 février 1949) à la 3e classe à compter du 15 février 1952.

Cour d'appel de Caen. — Mlle Brée, de la 4e classe (ancienneté du 12 août 1949) à la 3e classe à compter du 12 août 1952.

Cour d'appel d'Orléans. — Mme Deleschaud, de la 4e classe (ancienneté du 28 octobre 1949) à la 3e classe à compter du 28 octobre 1952.

Cour d'appel de Rennes. — Mme Le Losser, de la 4e classe (ancienneté du 1er octobre 1949) à la 3e classe à compter du 1er octobre 1952.

Présidence du tribunal de la Seine. — M. Barthélemy, de la 5e classe (ancienneté du 26 septembre 1949) à la 4e classe à compter du 26 septembre 1952.

Parquet du tribunal de la Seine:

Mlle Longayrou, de la 5e classe (ancienneté du 1er mars 1949) à la 4e classe à compter du 1er mars 1952.

Mlle Pedemouste, de la 5e classe (ancienneté du 15 avril 1949) à la 4e classe à compter du 15 avril 1952.

Mlle Prevotat, de la 5e classe (ancienneté du 1er mars 1949) à la 4e classe à compter du 1er mars 1952.

Mme Lecomte, de la 5e classe (ancienneté du 1er novembre 1949) à la 4e classe à compter du 1er novembre 1952.

Tribunal de première instance d'Auxerre. — Mme Roze, de la 5e classe (ancienneté du 14 mai 1949) à la 4e classe à compter du 14 mai 1952.

Tribunal de première instance de Troyes. — Mme Maillet, de la 5e classe (ancienneté du 1er avril 1949) à la 4e classe à compter du 1er avril 1952.

Tribunal de première instance de Melun. — Mme Mazoyer, de la 5e classe (ancienneté du 1er octobre 1949) à la 4e classe à compter du 1er octobre 1952.

Tribunal de première instance de Pontoise. — Mlle Morel, de la 5e classe (ancienneté du 5 août 1949) à la 4e classe à compter du 5 août 1952.

Tribunal de première instance de Digne. — Mlle Jaoul, de la 5e classe (ancienneté du 1er juillet 1949) à la 4e classe à compter du 1er juillet 1952.

Tribunal de première instance de Grasse. — M. Girard, de la 5e classe (ancienneté du 1er novembre 1950) à la 4e classe à compter du 1er mars 1952, compte tenu de 1 an 8 mois de services militaires non encore utilisés.

Tribunal de première instance de Marseille. — Mme Salvetti, de la 4e classe (ancienneté du 1er janvier 1949) à la 3e classe à compter du 1er janvier 1952.

Tribunal de première instance de Toulon. — Mme Carpentier, de la 3e classe (ancienneté du 1er avril 1949) à la 2e classe à compter du 1er avril 1952.

Tribunal de première instance de Clermont-de-l'Oise. — Mme Mesnard, de la 5e classe (ancienneté du 1er juin 1949) à la 4e classe à compter du 1er juin 1952.

Tribunal de première instance de Mayenne. — M. Lecourt, de la 3e classe (ancienneté du 1er septembre 1949) à la 2e classe à compter du 1er septembre 1952.

Tribunal de première instance de Belfort. — Mme Varin, de la 4e classe (ancienneté du 1er avril 1949) à la 3e classe à compter du 1er avril 1952.

Tribunal de première instance de Caen. — Mme Leroux, de la 5e classe (ancienneté du 15 mai 1949) à la 4e classe à compter du 15 mai 1952.

Tribunal de première instance d'Arras. — Mlle Demailly, de la 4e classe (ancienneté du 11 mars 1949) à la 3e classe à compter du 11 mars 1952.

Tribunal de première instance de Dunkerque. — Mlle Darnet, de la 6e classe (ancienneté du 1er octobre 1949) à la 5e classe à compter du 1er octobre 1952.

Tribunal de première instance de Saint-Etienne. — Mlle Deleage, de la 5e classe (ancienneté du 10 décembre 1949) à la 4e classe à compter du 10 décembre 1952.

Tribunal de première instance de Carcassonne. — Mlle Ricard, de la 4e classe (ancienneté du 1er septembre 1948) à la 3e classe à compter du 1er septembre 1951.

Tribunal de première instance de Rodez. — Mme Calpena, de la 4e classe (ancienneté du 21 juin 1949) à la 3e classe à compter du 21 juin 1952.

Tribunal de première instance de Céret. — M. Fechmeister, de la 2e classe (ancienneté du 25 juillet 1948) à la 1re classe à compter du 25 juillet 1952.

Tribunal de première instance de Nancy. — Mme Tschinghang, de la 6e classe (ancienneté du 1er janvier 1949) à la 5e classe à compter du 1er janvier 1952.

Tribunal de première instance de Toul. — M. Guebourg, de la 4e classe (ancienneté du 26 août 1949) à la 3e classe à compter du 26 août 1952.

Tribunal de première instance de Mirecourt. — Mme Claudel, de la 4e classe (ancienneté du 15 avril 1949) à la 3e classe à compter du 15 avril 1952.

Tribunal de première instance de Vouziers. — Mme Waty, de la 5e classe (ancienneté du 15 avril 1949) à la 4e classe à compter du 15 avril 1952.

Tribunal de première instance de Privas. — Mlle Martel, de la 5e classe (ancienneté du 1er octobre 1949) à la 4e classe à compter du 1er octobre 1952.

Tribunal de première instance de Vendôme. — M. Humbert, de la 5e classe (ancienneté du 15 février 1949) à la 4e classe à compter du 15 février 1952.

Tribunal de première instance de Pau. — Mme Rougeron, de la 3e classe (ancienneté du 15 novembre 1949) à la 2e classe à compter du 15 novembre 1952.

Tribunal de première instance de Tarbes. — Mme Estrampes, de la 4e classe (ancienneté du 17 avril 1949) à la 3e classe à compter du 17 avril 1952.

Tribunal de première instance de Dax. — Mlle Doussy, de la 7e classe (ancienneté du 1er juillet 1949) à la 6e classe à compter du 1er juillet 1952.

Tribunal de première instance de Montauban. — M. Bourdoncle, de la 5e classe (ancienneté du 1er octobre 1949) à la 4e classe à compter du 1er octobre 1952.

Tribunal de première instance de Pamiers. — M. Peres, de la 4e classe (ancienneté du 1er décembre 1949) à la 3e classe à compter du 1er juillet 1952, compte tenu de 1 an 5 mois de services militaires non encore utilisés.

Greffiers.

Par arrêté du 10 novembre 1952, M. Kebir Mohamed, greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger, est placé en congé de longue durée pour une nouvelle période de six mois, à compter du 20 août 1952.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Radiations des contrôles de la médaille militaire.

Par arrêtés du grand chancelier en date des 24 septembre, 20 octobre et 5 novembre 1952, ont été rayés des contrôles de la médaille militaire:

Baur (Marc), médaillé militaire du 11 juin 1937, en qualité d'adjudant-chef, rayé à compter du 10 juillet 1952.

Cazin (Maurice), médaillé militaire du 16 juin 1939, en qualité de caporal au 69e régiment d'infanterie, rayé à compter du 11 décembre 1949.

Gazzera (Antoine-Jean-Marius), médaillé militaire du 31 décembre 1949, en qualité d'adjudant-chef (corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général), rayé à compter du 23 septembre 1952.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 10 octobre 1952, M. Ledan (Claude-Marcel), secrétaire d'Orient de 3e classe, 2e échelon, chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie du consulat général de France à Calcutta (non installé), est placé en disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1952.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 novembre 1952 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Roppe (territoire de Belfort) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune de Roppe (territoire de Belfort) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Roppe (territoire de Belfort) est dissous

Art. 2. — Il est institué, dans cette commune, une délégation spéciale composée de MM. Neff (Eugène), Pascaux (Jean), Arvisenet (Pierre).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Admission à l'échelon exceptionnel de solde du grade de capitaine (régiment de sapeurs-pompiers).

Par décision du 7 novembre 1952, est admis, à compter du 1er octobre 1952, au bénéfice de l'échelon exceptionnel de solde du grade de capitaine:

RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

M. Wasson (Bernard-Raoul).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1952 : page 9602, 3e colonne, 8e ligne, au lieu de : « D'Herville (Germain - Charles - Eugène) », lire: « D'Hervillé (Germain-Charles-Eugène) ».

Personnels civils extérieurs du service de santé militaire.

Par arrêté en date du 3 septembre 1952, les employées auxiliaires temporaires des services extérieurs relevant du service de santé, dont les noms suivent, sont titularisées dans le cadre complémentaire de service et nommées, à compter du 1er juillet 1952, à la classe ci-après:

1re RÉGION MILITAIRE

Agents de service de 3e classe.

Mme Lucotte, née Castel (Augustine) (section technique du service de santé à Paris).

Mme Saint-Gilles, née Biscouby (Catherine) (section technique du service de santé à Paris).

Nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve du service de santé (contingent 1952/1).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1952: page 10132, 2e colonne, 41e ligne, entre: « Roussel (Bernard), Allemagne, classe 1951, recrutement de Lyon, mle 29418 » et « Regnaud (Robert-François), 8e région, classe 19 9, recrutement de Lyon, mle 18567 », lire: « Bureaud (René-Samuel), 1e région, classe 1949, recrutement de Toulouse, mle 12508 ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Montant de l'indemnité pour rémunération de services allouée annuellement aux agents comptables de divers établissements publics.

Par arrêté du 3 novembre 1952, le montant de l'indemnité pour rémunération de services allouée annuellement aux agents comptables des établissements publics désignés ci-après a été fixé ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	MONTANT de la rémunération.	
	Du 1er mars au 2 septembre 1951.	A compter du 10 septembre 1951.
	francs.	francs.
Musée J.-J. Henner	17.000	49.000
Collège de France	142.000	159.000
Muséum d'histoire naturelle	228.000	253.000
Caisse nationale des monuments historiques	102.000	113.000
Musée Rodin	172.000	192.000
Conservatoire national de musique	58.000	64.000
Conservatoire national d'art dramatique	29.000	32.000
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	43.000	48.000
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	121.000	135.000
Réunion des théâtres lyriques nationaux	257.000	286.000

Par ailleurs, aux termes d'un autre arrêté en date du 5 novembre 1952, le montant des indemnités forfaitaires pour rémunération de services allouées aux agents comptables des établissements publics désignés ci-après a été fixé ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1952:

Conservatoire national de musique	150.000 F.
Conservatoire national d'art dramatique	60.000

Nomination d'un commissaire contrôleur au port de Strasbourg.

Par arrêté en date du 12 novembre 1952, M. Pernot, contrôleur d'Etat, a été désigné pour exercer les fonctions de commissaire contrôleur au port de Strasbourg.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 13 novembre 1952 portant nomination d'un inspecteur d'académie.

Par décret en date du 13 novembre 1952, M. Dulau (Lucien), inspecteur d'académie, vice-recteur de la Guadeloupe, est nommé inspecteur d'académie des Vosges (poste vacant) (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Le présent décret aura effet du 1er novembre 1952.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 10 novembre 1952 modifiant le décret du 12 septembre 1952 portant nomination d'ingénieurs élèves des ponts et chaussées.

Par décret en date du 10 novembre 1952, par modification aux dispositions du décret du 12 septembre 1952, est ramenée du 1er octobre 1953 au 1er octobre 1952, la date de prise de rang comme ingénieur élève des ponts et chaussées de M. Lefranc (Henry).

Décret n° 52-1225 modifiant le règlement d'administration publique du 27 septembre 1925 pris pour l'application de la loi du 26 avril 1924, ayant pour objet la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome, et l'exécution des travaux d'extension de ce port.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 novembre 1952: page 10600, 2e colonne, article 2, 3e ligne, ajouter: « Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques ».

Fermeture de l'aérodrome public de Laon-Couvron (Aisne).

Par arrêté en date du 28 octobre 1952, les dispositions de l'arrêté du 6 février 1947 sont, en ce qui concerne l'aérodrome public de Laon-Couvron, modifiées comme suit:

« Cet aérodrome est rayé de la liste n° 2 *a* de l'arrêté du 6 février 1947 et inscrit sur la liste n° 3 *a* de ce même arrêté comme étant interdit à la circulation aérienne publique en raison d'une affectation exclusive ».

Ces dispositions auront effet à dater de la présente publication.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 3 novembre 1952 portant report de crédits (fonds de concours), une somme de 21.595.000 F est et demeure définitivement annulée au titre des chapitres suivants du budget du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, exercice 1951:

Chap. 9160. — Equipement technique de l'aéronautique civile et commerciale (fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	6.595.000 F.
Chap. 9179. — Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	15.000.000
	21.595.000 F.

Un crédit de 21.595.000 F est ouvert sur l'exercice 1952 au titre des chapitres suivants du budget du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale:

Chap. 9160. — Equipement technique de l'aéronautique civile et commerciale (fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	6.595.000 F.
Chap. 9179. — Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, main-d'œuvre et surveillance)	15.000.000
	21.595.000 F.

Régie autonome des transports parisiens.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 5 novembre 1952, la Régie autonome des transports parisiens a été autorisée à rester son propre assureur.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 30 octobre 1952, MM. Bes (Pierre) et Paret (Georges), ingénieurs, élèves de la navigation aérienne, en fonctions au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), sont nommés à l'emploi d'ingénieur de la navigation aérienne de 3e classe, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1952.

La durée des services militaires à utiliser pour l'avancement des intéressés sera fixée ultérieurement.

Par arrêté en date du 31 octobre 1952, les dispositions de l'arrêté du 29 janvier 1945 nommant M. Pourcher (Gaston) à la 2e, puis à la 1re classe du grade de commandant de réseau sont annulées.

M. Pourcher, commandant de réseau aérien, est replacé à la 1re classe de son grade à dater du 7 janvier 1933.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Ouverture d'un concours de professeur d'école nationale d'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, et notamment l'article 14, modifié par l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu la loi provisoirement applicable du 5 juillet 1941, portant organisation de l'enseignement agricole public, modifiée par la loi du 12 juin 1943;

Vu l'ordonnance du 4 juin 1945 portant création et transformation d'emplois au ministère de l'agriculture;

Vu le décret du 28 avril 1952 portant limitation du recrutement des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Au cours de l'année 1952, il pourra être organisé un concours en vue de pourvoir un emploi de professeur d'école nationale d'agriculture.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 novembre 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation;
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

Directions des services agricoles.

Par arrêtés du 31 octobre 1952:

1° M. Boulongne, chef de section administrative à la direction des services agricoles d'Ille-et-Vilaine, est promu à la 4e classe, à dater du 1er juin 1952;

2° L'arrêté du 17 décembre 1951 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne M. Guillard:

« M. Guillard, chef de section administrative à la direction des services agricoles de la Creuse, est promu:

« 1° A la 4e classe, à dater du 3 février 1950, compte tenu de 1 an 1 mois 28 jours de services militaires non encore décomptés;

« 2° A la 3e classe à dater du 3 février 1952 ».

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 20 octobre 1952, M. Seigneurin (Fernand), agent technique des eaux et forêts, en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 9 septembre 1952 et affecté, avec ses grade et échelon actuels, au poste de la Roche-Posay (Vienne), triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Poitiers (Vienne).

Par arrêté en date du 20 octobre 1952:

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté ministériel en date du 11 mai 1951 portant admission à la retraite, sur sa demande, de M. Laurent (Marius), agent technique des eaux et forêts à Villeneuve-de-Berg (Ardèche).

M. Laurent (Marius) est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et affecté, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade et échelon actuels, en qualité d'agent technique, à Grignan (Drôme), triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Valence, en remplacement de M. Meyssonnier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 20 octobre 1952, M. Schaller (Emile), chef de district des eaux et forêts de 5e échelon à Maxey-sur-Vaise (Meuse), maison forestière de Maxey, district n° 12, inspection des eaux et forêts de Commercy, est nommé, avec ses grade et échelon actuels, d'office et dans l'intérêt du service, à Saint-Philippe (Réunion), maison forestière de Saint-Philippe, district n° 3 de la conservation de Saint-Denis.

Par arrêté en date du 22 octobre 1952, M. Kerjean (Roger), agent technique des eaux et forêts, titulaire du triage de pêche n° 62 de la conservation des eaux et forêts de Rouen, maison forestière de la Haye-des-Prés (poste supprimé), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade et échelon actuels, au triage de pêche n° 62 de la conservation des eaux et forêts de Rouen (nouvelle organisation), dont le siège est fixé à Canteleu (Seine-Inférieure), maison forestière de la Marc-Terreuse.

Par arrêté en date du 22 octobre 1952, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1952, la démission de M. Vaneph (Gaston), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Larrau (Basses-Pyrénées), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Bayonne.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, est acceptée, sur sa demande, à compter du 5 novembre 1952, la démission de M. Latasse (Paul), agent technique des eaux et forêts à Ventron (Vosges), maison forestière des Chétys, triage n° 200, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, les arrêtés ministériels des 15 septembre et 10 juillet 1952 sont modifiés en ce qui concerne l'affectation de MM. Baechelen (Alphonse) et Issalis (Joseph), non installés.

M. Baechelen (Alphonse-Arthur) est affecté à la Croix-aux-Mines (Vosges), maison forestière de Nouviol, triage n° 135, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

M. Issalis (Joseph-Pierre-Elie) est affecté à Cazavet (Ariège), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, est rayé de la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts à titre civil, en application des articles 27 et 28 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951: M. Brick (René-Désiré-Nicolas).

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, sont rayés de la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts à titre civil, en application des articles 27 et 28 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951: MM. Tavernier (Robert) et Blondeau-Patissier (André).

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, l'arrêté ministériel du 15 septembre 1952 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Isnard (Lucien), caserne Novellini, les Arches, à Digne (Basses-Alpes), nommé à la Motte-en-Champsaur (Hautes-Alpes), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Gap, non acceptant.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, l'arrêté ministériel du 15 septembre 1952 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Lajou (Alphonse), à Roquefort-de-Saulx (Aude), nommé au Noyer (Hautes-Alpes), triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Gap, non acceptant.

M. Lajou est maintenu sur la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts, en application de l'article 35 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, l'arrêté ministériel du 15 septembre 1952 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Monge (Albert), école de Trinité-Victor (Alpes-Maritimes, est nommé à Fourcinet (Drôme), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Die, non acceptant.

Par arrêté en date du 23 octobre 1952, l'arrêté ministériel du 15 septembre 1952 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Andreucci (Pierre), à Zévaco (Corse), nommé à Borée (Ardèche), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Privas, non acceptant.

Par arrêté en date du 27 octobre 1952:

La démission d'élève libre de l'école primaire de sylviculture des Barres de M. Leguy (André) est acceptée.

M. Sereau (Jean-Claude) est nommé, à compter du 3 novembre 1952, en qualité d'élève libre de l'école primaire de sylviculture des Barres.

Le candidat ainsi admis ne pourra être éventuellement nommé, sur sa demande, à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts que s'il accomplit, après avoir obtenu le diplôme d'ancien élève de l'école primaire de sylviculture des Barres, au moins six mois de service actif en sus des obligations militaires qui lui seront régulièrement imposées.

Par arrêté en date du 28 octobre 1952:

L'arrêté ministériel du 15 septembre 1952 est rapporté en ce qui concerne la promotion au grade de chef de district des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Bacher (Willy), à Neuwiller-lès-Saverne (Bas-Rhin), maison forestière de Potaschplatz, non acceptant.

M. Bacher (Willy) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Hohwald (Bas-Rhin), maison forestière de Hohwald, triage n° 176, inspection des eaux et forêts d'Obernai.

Par arrêté en date du 28 octobre 1952, est rayé de la liste d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts, à titre civil, en application des articles 27 et 28 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951: M. Benoist (Fernand-Adrien-Emile).

Par arrêté en date du 28 octobre 1952, sont rayés des cadres de l'administration des eaux et forêts par licenciement et à compter du 21 août 1952, les agents techniques stagiaires éliminés définitivement, dont les noms suivent:

MM. Barbier (Georges), Guilbault (Alfred), Chevalier (Jean), Besson (Adrien), Filippi (François), Gillot (Jean).

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 22 octobre 1952, Mme Blanc-Alcard (Denise), assistante de 5e classe du cadre scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique, est promue à la 4e classe de son grade à compter du 1er août 1952.

Travaux agricoles.

Par arrêté du 31 octobre 1952, M. Negrerie, ingénieur principal des travaux agricoles à l'école d'agriculture de Tomblaine, est muté d'office et dans l'intérêt du service, à la direction des services agricoles de la Corrèze, à dater du 1er novembre 1952.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 1er novembre 1952 approuvant la délibération n° 42 du 14 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire modifiant les frais de publicité et les redevances superficiaires en matière minière.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées territoriales en Afrique occidentale française;

Vu la loi du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer;

Vu la délibération n° 42 du 14 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire modifiant les frais de publicité et les redevances superficiaires en matière minière;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée n° 42 du 14 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire modifiant les frais de publicité et les redevances superficiaires en matière minière.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 1er novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 8 novembre 1952 approuvant deux délibérations du 30 juin 1952 de la commission du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant les réglementations de l'enregistrement et de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 29 août 1947 portant création du grand conseil de l'Afrique occidentale française;

Vu la délibération n° 67-52 du 26 juin 1952 du grand conseil de l'Afrique occidentale française donnant délégation à sa commission permanente pour délibérer sur les modifications proposées concernant les réglementations de l'enregistrement et de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers;

Vu la délibération du 30 juin 1952 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la réglementation de l'enregistrement;

Vu la délibération du 30 juin 1952 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la réglementation de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée du 30 juin 1952 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la réglementation de l'enregistrement.

Art. 2. — Est approuvée la délibération susvisée du 30 juin 1952 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la réglementation de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 8 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Ouverture d'une deuxième session d'examen professionnel des élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer, section magistrature, pour 1952, et fixation de la composition du jury de cet examen.

Rectificatif au *Journal officiel* des 2, 3 et 4 novembre 1952: page 10386, 2e colonne, article 2, au lieu de: « MM. Renaud, procureur général de la cour d'appel de Paris; Billaud, avocat général de la cour d'appel de Paris », lire: « MM. Renaud, procureur général de la France d'outre-mer; Billaud, avocat général de la France d'outre-mer ».

Administrateurs.

Par arrêté du 3 novembre 1952, M. Ollivon (Yves), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service à la direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission au Cameroun, pour compter du 30 juillet 1952 et jusqu'au 8 septembre 1952, pour: 1° aider la direction locale du plan dans la présentation de son programme pour la prochaine période quadriennale; 2° aider à la préparation de l'organisation pratique de la visite des représentants du conseil de tutelle.

Administration générale.

Par arrêté du 3 novembre 1952, l'arrêté du 8 juillet 1952 est modifié comme suit, en ce qui concerne M. Biacabe (Jean):

M. Biacabe (Jean) est titularisé en qualité de rédacteur de 1re classe avant trois ans pour compter du 24 mai 1951, au lieu du 3 juillet 1951.

M. Auclair (Henri), sous-chef de bureau de 2e classe d'administration générale, est placé en position de mission en France pour une période de trois mois, à compter du 1er octobre 1952, pour servir au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Infirmières et sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 15 octobre 1952, Mlle du Reau de La Gaignonnière (Chantal) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 octobre 1952, Mlle Sadorge (Huguette) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 23 octobre 1952, Mlle Maurique (Josette-Suzanne) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 15 octobre 1952, Mlle Baud (Irène) est nommée sage-femme coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 24 octobre 1952:

I. — Ont été nommés ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques de la France d'outre-mer:

MM. Lepeinteur (Claude), Louvain (Michel), Bulle (Antoine), Lesne (Henri), Schroeder (Léon), Lobstein (Jean), Haudecœur (Bernard), Astruc (Hubert), Toure (Ismaila), Montariol (Claude).

II. — L'affectation provisoire des intéressés dans les territoires d'outre-mer a été fixée comme suit:

Afrique occidentale française. — MM. Lepeinteur (Claude), Louvain (Michel), Bulle (Antoine), Lobstein (Jean), Haudecœur (Bernard), Toure (Ismaila), Montariol (Claude).

Afrique équatoriale française. — MM. Lesne (Henri), Schroeder (Léon).

Madagascar. — M. Astruc (Hubert).

III. — Les intéressés effectueront un stage à l'école d'application de la météorologie nationale, à Paris, durant lequel ils seront considérés au point de vue de la solde comme étant en service au département.

IV. — Le traitement de ces agents est à la charge des territoires d'outre-mer où ils sont affectés.

V. — M. Schroeder (Léon), provenant du cadre des agents techniques de la météorologie nationale, conservera, le cas échéant, à titre personnel, le bénéfice de la solde de son cadre d'origine jusqu'à ce qu'il atteigne une solde supérieure par le jeu de l'avancement normal dans le cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques de la France d'outre-mer.

VI. — Les présentes nominations prendront effet, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, à compter de la date d'entrée en stage des intéressés.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 novembre 1952, les démissions de leur emploi présentées par MM. Gaucher (Louis) et Wagner-Hautesserre (Pierre), ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques de la France d'outre-mer, ont été acceptées.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 12 novembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 novembre 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 octobre 1952 portant que les promotions et nominations ci-après sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Baumeister (Maurice), architecte urbaniste. Chevalier du 11 mars 1932.

Durand (Julas), président de la Société de crédit immobilier de Béziers. Chevalier du 29 décembre 1932.

Ferrasse (Edouard), président de l'office d'habitations à loyer modéré de Montpellier. Chevalier du 22 juillet 1921.

Moulin (Jean-Joseph), entrepreneur de peinture-vitrerie. Chevalier du 30 décembre 1931.

Nessi (Victor-André), entrepreneur de chauffage et de ventilation. Chevalier du 28 décembre 1918.

Petit (Gaston-Louis-Jean), architecte. Chevalier du 17 décembre 1933.

Remaury (Pierre), architecte. Chevalier du 22 janvier 1922.

Schmid (André-Jean-Robert), directeur d'entreprise de constructions métalliques. Chevalier du 16 juin 1920.

Turbil (Pierre-Grégoire), entrepreneur de bâtiment et de travaux publics. Chevalier du 31 décembre 1930.

Au grade de chevalier.

MM.

Arlet (Henri), délégué interdépartemental pour la reconstruction du territoire de Belfort, de la Haute-Saône et du Doubs; 33 ans de services civils et militaires.

Autard de Bragard (Nemours), architecte en chef adjoint de la reconstruction; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bardou (Eugène-Aristide), secrétaire général du G. E. R. A. L.; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Battini (Simon), chef de service à l'office d'habitations à loyer modéré de Marseille; 41 ans de services civils et militaires.

Cammas (Maurice-Louis), architecte; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Colin (Jules), président de l'office d'habitations à loyer modéré de Mâcon; 57 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Cotte (Henri-Jules), président du comité interprofessionnel du logement de l'Isère; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

David (André-Jules-Claudius), architecte; 28 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dujardin (Jules-Jean-Baptiste-Victor), entrepreneur constructeur électricien; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guilhon (Jules-Henri-Marie-Raymond), président directeur général du groupement de reconstitution pour le département de Seine-et-Oise; 43 ans de services civils et militaires.

Holtz (François-Hermann-Louis), reviseur principal au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; 26 ans de services civils et militaires.

Huet (Albert-Victor), entrepreneur de travaux publics, président de la Coopérative de reconstruction de l'Avranchin; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Le Corre (Jean-Yves-Marie), architecte; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Legrand (Paul), président du syndicat des sinistrés d'Aunay-sur-Odon (Calvados); 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lemaire (Jean), directeur d'entreprise de bâtiment; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Leroy (André-Louis), président de la fédération des associations de sinistrés agricoles de la Somme; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Mme Levy, née Dupuis (Pauline), directrice honoraire de l'office public d'habitations à loyer modéré de la Seine; 39 ans de pratique professionnelle.

Marillier (Gaston-Marius-Jean), président de la commission de la reconstruction et des sinistrés au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Philippot (Jean-Ernest), architecte en chef de la reconstruction dans l'Oise; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Picard (Marcel-Edmond-Gaston), notaire; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Picot (Henri), maître ouvrier d'art; 61 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Reboul (Roger-André), délégué interdépartemental pour la reconstruction des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes; 23 ans de pratique professionnelle, de services civils et militaires.

Reby (Auguste-Marcel), architecte; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Rieg (Maurice), président de sociétés de crédit immobilier; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Roux (Georges-Théophile), sous-directeur au ministère de la reconstruction; 23 ans de services civils et militaires.

Sive (André), architecte conseil de la construction; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Tauzia (Emile), directeur de la Société de crédit immobilier de la Dordogne; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Veilliard (Georges), entrepreneur de sculpture et de marbrerie; 58 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste de classement des agents admis au concours de rédacteurs des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 10 novembre 1952, la liste de classement des agents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre déclarés admis à la suite du concours de rédacteur dont les épreuves ont eu lieu le 17 octobre 1952 est arrêtée ainsi qu'il suit:

1 MM. Lamarque (André), agent contractuel, Seine.
2 Deudon (Fernand), agent contractuel, Pas-de-Calais.
3 Filippi (Jean), agent contractuel, Savoie.
4 Barthe (Pierre), agent contractuel, Calvados.
5 Bonnafous (Yves), agent contractuel, Hérault.
5 Gachet (Félix), agent contractuel, Rhône.
7 Roux (Jean), agent cadre complémentaire, Seine.
8 Dupont (Maurice), agent contractuel, Nord.
8 Rebaudo (Jean-Pierre), agent contractuel, Var.
10 Mmes Sottin (Germaine), commis principal, Loiret.
11 Huscenot (Odette), commis principal, Seine-et-Oise.
12 M. Leteilier (René), agent contractuel, Eure.
13 Mlle Havard (Cécile), agent contractuel, Seine-et-Oise.
14 Mme Gandon (Denise), commis principal, Maine-et-Loire.
14 MM. Revillon (Marcel), agent contractuel, Puy-de-Dôme.
16 Pasquio (Marc), agent contractuel, Vienne.
17 Riché (René), agent contractuel, Seine.
18 Prud'homme (Claude), agent contractuel, Vaucluse.
19 Mlle Boutiere (Marie-Louise), agent cadre complémentaire, Seine
19 MM. Varlet (Robert), agent contractuel de bureau, Somme.
19 Wentzo (Bernard), agent contractuel (Seine-Inférieure).
22 Mezie (Gilbert), agent contractuel, Drôme.
23 Mmes Malloizel (Odette), commis principal, Seine-et-Oise.
23 Martin (Louise), agent contractuel, Creuse.
23 M. Mille (Alexandre), agent contractuel, Seine-et-Oise.
26 Mlle Baudet (Gabrielle), commis principal hors classe, Ain
27 M. Sabben (Maurice), agent contractuel, Constantine.
28 Mmes Brothier (Gilberte), commis adjoint, Gironde.
28 Bouyoux (Françoise), commis adjoint, Corrèze.
28 Dufresne (Eugénie), commis principal, Ille-et-Vilaine.
28 M. Everard (Louis), commis principal, Seine.
28 Mlle Magot (Raymonde), agent contractuel, Loire-Inférieure.
28 Mme Robin (Hélène), commis principal, Vienne.
31 Mlle Blin (Lucie), agent contractuel, Haute-Savoie.
31 MM. Allaman (Pierre), agent contractuel, Manche.
31 Koenig (Charles), agent contractuel, Haut-Rhin.
34 Mme Darracq (Irène), commis principal, Alpes-Maritimes.
35 MM. Fimbel (Paul), agent contractuel, Haut-Rhin.
35 Le Naour (Yves), agent contractuel, Loire-Inférieure.
40 Mme Constant (Andrée), commis, Cantal.
40 Mlle Wantz (Andrée), agent contractuel, Moselle.
42 M. Monnier (Emilien), agent contractuel, Hautes-Alpes.
43 Mlles Brun (Alice), agent contractuel, Seine.
44 Bringard (Armande), agent contractuel, Doubs.
44 Mme Gosnet (Gilberte), commis principal, Sarthe.
44 Mlle Languille (Cécille), agent cadre complémentaire, Var.
44 MM. Perrin (Georges), agent contractuel, Dordogne.
44 Pinot (François), agent contractuel, Côte-d'Or.
49 Beaufils (René), agent contractuel, Seine.
49 Mmes Germain (Josette), agent cadre complémentaire, Calvados.
49 Pellaud (Henriette), agent cadre complémentaire, Morbihan.
52 MM. Detriche (Victor), agent contractuel, Sarthe.
52 Fontvieille (Louis), agent contractuel, Drôme.
52 Lang (Armand), agent cadre complémentaire, Haut-Rhin.
52 Leger (Paul), chef de groupe, Seine.
52 Mme Mayet (Jeanne), agent cadre complémentaire, Vendée.
52 Mlle Mifard (Marie-Josèphe), agent contractuel, Loire-Inférieure.
52 Mme Pechberty (Marthe), commis principal, Haute-Garonne.
52 MM. Renat (Roger), rédacteur auxiliaire, Cantal.
52 Seguela (Jean), agent contractuel, Lot.
52 Venot (Jean-Pierre), agent contractuel, Loiret.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la santé.

Par arrêté du 6 novembre 1952, M. le docteur Alaroze, médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé des Deux-Sèvres, est affecté, dans l'intérêt du service, en la même qualité, dans le département de l'Eure.

Par arrêté du 6 novembre 1952, Mlle le docteur Beaujard, médecin inspecteur de la santé du Loiret, à titre temporaire, est affectée, à titre définitif, dans l'intérêt du service, dans le département du Rhône.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 5 novembre 1952, Mlle le docteur Larmoyer, reçue au concours des médecins résidents de préventoriums publics et privés du 13 octobre 1952, est nommée médecin adjoint au centre de protection infantile de Bullion-Longchêne, en remplacement de M. le docteur Audebert, en disponibilité.

Liste d'aptitude aux fonctions de médecin résident de préventoriums publics et privés.

Par arrêté en date du 3 novembre 1952, sont inscrits, à la suite du concours du 13 octobre 1952, sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin résident de préventoriums publics et privés, les candidats suivants, classés par ordre de mérite:

Les docteurs:

1 Mlle Chevallier. — 2 Mlle Larmoyer. — 3 M. Pradal. — 4 M. Delmas. — 5 Mlle Dory. — 6 M. Rudelle. — 7 M. Simon. — 8 M. Margueritat.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de l'agriculture.

Additif du 10 octobre 1952 à l'arrêté ministériel du 15 septembre 1952 portant nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

(*Journal officiel* du 12 octobre 1952, p. 9757.)

Bénéficiaire des emplois réservés.

C. 23 *bis* M. Jomary (Louis), 56, rue des Rigoles, à Paris (20e), est nommé agent technique des eaux et forêts de premier échelon à Savennes (Puy-de-Dôme), maison forestière de Savennes, triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 14 novembre 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953:

Travaux publics, transports et tourisme (III: Marine marchande) (*suite*). (Nos 4271-4423-4560. — M. Mazier, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones, caisse nationale d'épargne (II: Dispositions concernant le budget annexe de la caisse nationale d'épargne). (Nos 4275-4720-4754. — M. Boisdé, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones, caisse nationale d'épargne (I: Dispositions concernant le budget des postes, télégraphes et téléphones). (Nos 4275-4719-4754. — M. Dagain, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Souquès attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et du commerce sur le décret n° 52-210 du 27 février 1952 portant attribution de primes de rendement aux fonctionnaires du cadre spécial des carburants; et lui demande en vertu de quel texte et pour quelles raisons un décret du 27 février 1952 peut avoir effet à compter du 1er janvier 1951, et le montant total des crédits nécessaires au payement de ce rappel d'indemnité pour l'année 1951. (2e appel.)

II. — M. Lapie demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale: 1° si son attention a été attirée sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections des délégués mineurs en Meurthe-et-Moselle; 2° quel doit être, selon le Gouvernement, le rôle du service des mines en cas d'élection de délégués mineurs. Si, en quelque façon que ce soit, il peut se déclarer juge de la recevabilité ou si, conformément à la loi, il doit se borner à apprécier les conditions d'éligibilité de chaque candidat; 3° si le Gouvernement sait dans quelles conditions les listes F. O. ont été communiquées aux concurrents et, sinon, s'il compte procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles ces communications ont eu lieu; 4° s'il compte donner des instructions au service des mines pour une juste application et une correcte interprétation de l'article 140 du livre II du code du travail, pour assurer à l'avenir le secret des opérations électorales et l'impossibilité de retraits individuels de candidatures sur une liste déjà déposée. (2e appel.)

III. — M. Signor demande à M. le ministre de la santé publique et de la population: 1° dans quelles conditions plusieurs milliers de Français originaires, notamment, des départements du Finistère et du Morbihan, ont été amenés à émigrer au Canada au cours de l'année 1951; 2° un nombre important de ces émigrants se trouvant actuellement aux prises avec de très graves difficultés, quelles mesures il a prises pour assurer, éventuellement, leur retour en France.

IV. — Mme François expose à M. le ministre de la défense nationale que, par ordre gouvernemental, la S. N. A. C. de Fourchambault (Nièvre) fut fermée le 18 juillet 1949. Cette usine, qui employait 850 ouvriers, possédait un parc de 750 machines-outils, dont plusieurs valaient, à elles seules, plusieurs millions de francs. Au début de l'année 1951, les machines furent déménagées et l'usine cédée à une firme italienne: Vespa. Elle lui demande: 1° dans quelles conditions s'est réalisée la vente de la S. N. A. C. de Fourchambault; 2° quelles destinations ont prises les 750 machines-outils et, si elles ont été vendues, quels ont été les acheteurs.

V. — M. Guérard signale à l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale l'émotion que soulève dans la population intéressée la mise en demeure adressée aux occupants de cinq immeubles de la rue des Francs-Bourgeois (3e arrondissement) d'avoir à évacuer leurs locaux commerciaux dans un délai de vingt-cinq jours, ceci en vue de l'extension du domaine des archives nationales prévue, il est vrai, depuis longtemps, mais qu'il paraît inopportun de réaliser avec une telle hâte. Il rappelle que l'application du décret-loi du 8 août 1935, imposé aux intéressés dans les conditions économiques de l'après-guerre, leur a été très désavantageuse et ne leur a pas donné les disponibilités financières suffisantes pour le transfert, les locaux étant, d'ailleurs, difficiles à trouver. Il lui demande s'il envisage l'attribution de tous les délais nécessaires dans un large esprit de transaction, et suggère de comprendre les 20 millions de francs prévus pour la poursuite de l'opération d'expropriation au budget de 1952 de l'éducation nationale parmi les économies susceptibles d'être réalisées au titre des dépenses d'équipement des services civils.

VI. — M. de Tinguy demande à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, s'il n'envisage pas le relèvement des indemnités kilométriques pour frais de tournées des fonctionnaires, toujours fixées par décret n° 49-439 du 30 mars 1949, malgré différentes hausses intervenues depuis et que l'attention des ministres intéressés ait été attirée, à plusieurs reprises, sur cette question.

VII. — La récente évasion des cinq déments hospitalisés à Villejuif ayant appelé, une fois de plus, l'attention de l'opinion sur le douloureux problème des hôpitaux psychiatriques, M. Jean Cayeux demande à M. le ministre de la santé publique et de la population de lui préciser les responsabilités qui ont pu être encourues dans l'évasion dont il s'agit, les mesures qui ont été prises éventuellement pour les sanctionner et surtout pour éviter le retour de semblables événements aussi bien dans l'intérêt des malades comme dans celui de l'ensemble de la population elle-même.

VIII. — M. Montalat demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme à quel besoin correspond la création de l'O. P. Q. C. B. qui, dès sa naissance, a soulevé une vague de protestation quasi générale. Cet organisme superflu paraît avoir été créé afin d'éliminer les artisans des marchés administratifs au profit de grosses entreprises. Il lui signale qu'il lui paraît abusif de confier à cet organisme le soin de délivrer des cartes de qualification aux artisans, alors que les chambres des métiers, le greffe du tribunal de commerce sont déjà habilités à cet office.

IX. — M. Hénault demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce quelles mesures compte prendre le Gouvernement devant la crise très grave sévissant dans la papeterie où, dans de nombreuses usines, l'horaire est tombé à trente-deux heures. En dépit de baisses atteignant 20 à 30 p. 100 sur certains articles, il devient absolument impossible aux fabricants de lutter contre les importations réalisées à des prix mondiaux très inférieurs. Il semble nécessaire de rétablir les droits de douane suspendus depuis le mois d'août 1950 sur les papiers et cartons.

X. — M. Jean-Michel Flandin expose à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information) que les modifications et suppressions prévues dans les postes émetteurs de la sous-région radiophonique de Clermont-Ferrand soulèvent le mécontentement unanime des auditeurs du département du Centre. Ces transformations auront de graves conséquences pour la propagande touristique et thermale de ce même département. Il lui demande quelles mesures efficaces il compte prendre pour porter remède à cet état de choses.

2. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953:

Postes, télégraphes et téléphones, caisse nationale d'épargne (II: Dispositions concernant le budget annexe de la caisse nationale d'épargne). (Nos 4275, 4720, 4754. — M. Boisdé, rapporteur.)

Postes, télégraphes et téléphones, caisse nationale d'épargne (I: Dispositions concernant le budget des postes, télégraphes et téléphones). (Nos 4275, 4719, 4754. — M. Dagain, rapporteur.)

Finances et affaires économiques (III: Affaires économiques). (Nos 4260, 4350, 5490, 4724. — M. Gilles Gozard, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953:

Finances et affaires économiques (III: Affaires économiques). (Nos 4260, 4350, 4590, 4724. — M. Gilles Gozard, rapporteur.)

Reconstruction et urbanisme (*suite*). (Nos 4266, 4349, 4535. — M. Pierre Courant, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 14 novembre 1952.

N° 1194. — Proposition de loi de Mme de Lipowski tendant à modifier l'article 45 du décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4300. — Proposition de loi de M. Bapst tendant à modifier le délai prévu par l'article 2 de l'ordonnance du 9 juin 1945 portant troisième application de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi à son profit (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4510. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont modifiant les conditions d'octroi des prêts effectués par le Crédit foncier de France aux pères de famille achetant leur appartement (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 4530. — Proposition de loi de M. Garavel tendant à modifier l'article 671 du code civil sur les plantations d'arbres forestiers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4538. — Proposition de résolution de M. Hénault tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 27 août 1952 obligeant l'extraction des farines au poids spécifique plus 3 et à le remplacer par l'extraction au poids spécifique seulement (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4549 (1). — Rapport de M. Gilbert Cartier, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi relative au branchement à l'égout en Seine-et-Oise.

N° 4551. — Rapport de M. Triboulet, au nom de la commission de la reconstruction, sur le projet de loi tendant à modifier et à compléter l'ordonnance du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction.

N° 4568. — Proposition de loi de M. Klock tendant à inclure les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite par actions dans l'énumération des sociétés pouvant céder leur portefeuille-titres aux actionnaires ou associés moyennant payement d'un droit de 5 p. 100 (renvoyée à la commission des finances).

N° 4575. — Proposition de loi de M. Klock tendant à proroger le délai de six mois prévu à l'article 93 de la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4576. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à augmenter de 23 p. 100 les salaires forfaitaires des marins pêcheurs et du commerce conformément à l'article 35 de la loi du 12 avril 1941, modifié par l'article 11 de la loi du 22 septembre 1948 sur la caisse des invalides de la marine (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 4590 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Finances et affaires économiques. — III: Affaires économiques) (renvoyée à la commission des finances).

N° 4597. — Proposition de résolution de M. Paquet tendant à la revision de l'article 90 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 4598. — Proposition de loi de M. Arbeltier relative à la compensation entre les impôts et les créances de l'Etat (renvoyée à la commission des finances).

N° 4610 (1). — Proposition de résolution de M. Marcel Cachin tendant à inviter le Gouvernement à rétablir au bénéfice de la Réunion des théâtres lyriques nationaux la totalité de la subvention votée le 19 décembre 1951 par l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 4611. — Proposition de résolution de M. Patinaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures propres à accélérer, à partir de 1953, la liquidation des 1.900 emplois de maîtres d'éducation physique et sportive et à les transformer en emplois de chargés d'enseignement (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 4614. — Proposition de résolution de M. Max Brusset tendant à inviter le Gouvernement à limiter la publicité des films de cinémas interdits aux enfants de moins de seize ans en la rendant moins spectaculaire, moins tapageuse et moins provocante (renvoyée à la commission de la presse).

N° 4617. — Proposition de loi de M. Delachenal tendant à modifier l'article 10 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées (renvoyée à la commission du travail).

N° 4620. — Rapport supplémentaire de M. Schaff, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à modifier le décret du 23 prairial an XII dans le but d'autoriser les inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés.

N° 4624. — Rapport de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi concernant les annonces judiciaires et légales.

N° 4627. — Proposition de loi de M. Barthélemy tendant à permettre la construction d'habitations à bon marché et de foyers pour le logement du personnel de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (renvoyée à la commission des finances).

N° 4628. — Proposition de résolution de M. Robert Manceau tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour favoriser l'écoulement de la récolte de pommes à cidre par la suppression des taxes et droits de régie qui frappent la circulation des pommes, et le cidre par la libération d'un contingent supplémentaire d'alcool d'Etat et la recherche de débouchés à l'extérieur (renvoyée à la commission des boissons).

N° 4629 (rectifié). — Avis de M. Boutavant, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de résolution de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder la gratuité des repas aux élèves des centres d'apprentissage publics.

N° 4718 (1). — Rapport de M. Ulver, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Radiodiffusion-télévision française).

N° 4724 (1). — Avis de M. Jarrosson, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Finances et affaires économiques. — III: Affaires économiques).

N° 4736 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale) (renvoyée à la commission des finances).

N° 4738 (1). — Projet de loi autorisant la cession d'un terrain domanial à la caisse primaire de sécurité sociale des Pyrénées-Orientales (renvoyé à la commission des finances).

N° 4749 — Rapport supplémentaire de M. July, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi et la lettre rectificative modifiant l'article 592 du code d'instruction criminelle et rendant applicables aux territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo les articles 590 à 599 inclus et 619 à 634 du même code.

N° 4754 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Postes, télégraphes et téléphones et caisse nationale d'épargne) (renvoyée à la commission des finances).

N° 4755 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel pour formuler son avis sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1953 (Affaires étrangères. — II: Services français en Sarre) (renvoyée à la commission des finances).

N° 4756 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel pour formuler son avis sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1953 (Affaires étrangères. — I: Service des affaires étrangères) (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Billiemaz, Blachette, Costes (Alfred) (Seine), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Guichard, Guitton (Antoine) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Klock, Lebon, Mabrut, Maurice-Bokanowski (Michel), Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Liautey, Morève.

Suppléants. — M. Cochard (de M. Maurice Georges), Mme Degrond (de M. Desson).

Commission des boissons.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Baurens, Cavelier, Commentry, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Delbez, Fouques-Duparc, Gau, Gourdon, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Mme Laissac, MM. Laplace, Méhaignerie, Philippe Monin, Paternot, Rochet (Waldeck), Seynat, Souquès (Pierre), Toublanc, Tourné, Tremouilhe.

Suppléant. — M. Charpentier (de M. Thibault).

Commission des finances.

1re séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Courant, Cristofol, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Faggianelli, Frédéric-Dupont, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Jacquet (Marc), Jules-Julien, Lamps, Le Roy Ladurie, Mazier, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Ramarony, Reynaud (Paul), de Tinguy, Vallon (Louis).

2e séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Courant, Cristofol, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gabelle, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Jacquet (Marc), Jules-Julien, Lamps, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), de Tinguy, Tourtaud, Ulver, Vallon (Louis).

Assistait en outre à la séance. — M. Lebon.

Commission de la presse.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Baylet, Berthet, Bouhey, Brusset (Max), Cagne, Coudert, Mme Degrond, MM. Desson, Dupuy (Marc), Gosset, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Léotard (de), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loir), Moustier (de), Wagner (Jean).

Excusés. — MM. Ben Tounès, Jean-Louis Vigier.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Brault, Cavelier, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Degoutte, Elain, Florand, Gaubert, Gravoille, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Klock, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Levindrey, Midol, Peltre, Prache, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Secrétain, Raymond-Laurent.

Suppléants. — MM. Serafini (de M. Nisse), Lucas (de M. Fouyet).

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Bardon (André), Barrachin, Baylet, Billat, Bruyneel, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Defos du Rau, Delachenal, Delbez, Demusois, Dronne, Frugier, Gaillemin, Gaumont, Genton, Girard, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Guille, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Lejeune (Max), Mazuez (Pierre-Fernand), Mignot, Minjoz, Moro Giafferri (de), Plantevin, Prélot, Soustelle.

Excusé. — M. Bonnefous.

Suppléants. — MM. Bichet (de M. Delmotte), Brault (de M. Jacques Duclos), Cayeux (de M. Gosset), Coutant (de M. Métayer), Devinat (de M. Turines), Just Evrard (de M. Dejean), Mme Grappe (de M. Vilon), MM. Gravoille (de M. de Chambrun), Lafay (de M. Valabrègue), de Léotard (de M. Bengana), Moisan (de M. Henri Grimaud), Gabriel Paul (de M. André Mercier), Mamba Sano (de M. Ouedraogo Mamadou), Tileux (de M. Gérard Jaquet).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Boscary-Monsservin, Coudert, Crouzier, Félice (de), Flandin (Jean-Michel), Gaillemin, Grimaud (Henri), Grousseaud, Lacaze, Mazuez (Pierre-Fernand), Pierrard, Pronteau, Tourné, Yacine (Diallo).

Suppléant. — M. de Léotard (de M. Genton).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 14 novembre 1952, à onze heures (local de la commission des finances):

Lettre rectificative au budget des postes, télégraphes et téléphones. — M. Dagain, rapporteur.

La commission de la presse se réunira le vendredi 14 novembre 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 230):

Examen du budget de la radiodiffusion et de la télévision françaises.

Réunions de commissions du vendredi 14 novembre 1952.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 266.

Commission de la presse, à dix heures trente. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 14 novembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de la date de discussion de la question orale avec débat de M. Coudé du Foresto à M. le président du conseil sur l'application des dispositions prévues à l'article 2 de la loi autorisant la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travail et sécurité sociale). (Nos 485 et 521, année 1952. — M. Georges Marrane, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Agriculture). (Nos 489 et 510, année 1952. — M. de Montalembert, rapporteur; et n° 542, année 1952. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Driant, rapporteur.)

Document mis en distribution le vendredi 14 novembre 1952.

N° 531. — Projet de loi portant approbation de la convention signée entre la France et la principauté de Monaco tendant à éviter les doubles impositions.

Commission des finances.

1re séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Bertholn (Jean), Bousch, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Emilien Lieutaud, Litaise, Marrane (Georges), Jacques Masteau, Minvielle, Pellenc, Rogier, Sclafer.

Excusés. — MM. Armengaud, Maroger, Roubert (Alex), Walker.

Suppléant. — M. de Villoutreys (de M. Alric).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Vourch (au titre de la commission de la famille).

2e séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Bousch, Chapalain, Courrière, Laffargue (Georges), Jacques Masteau, Pauly, Pellenc, Sclafer.

Excusés. — MM. Jean Bertholn, Maroger, Roubert (Alex), Walker.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Bozzi, Deutschmann, Jacques Gadoin, de Lachomette, Le Basser, Lodéon, Madhi (Abdallah), Muscatelli, Rupied, Schwartz, Soldani, Verdeille.

Excusés. — MM. Champeix, Franck-Chante, Restat.

Délégué. — M. Rupied (par M. Lachevre).

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Bertaud, Boisrond, Brunhes (Julien), Chevallier (Paul), Dubois (René), Laingo (Raiiiaona), Lodéon, Perdereau, Pinton, Robert (Paul).

Excusés. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bels.

Suppléant. — M. Fousson (de M. Kalenzaga).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Barret (Charles), Calonne (Nestor), Coudé du Foresto, Fousson, Gautier (Julien), de Lachomette, Laurent-Thouverey, Longchambon, Novat, Pinchard (Raymond), Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Bataille, Bousch, Piales, Radius, Tharradin, Vanrullen.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Boutonnat, Canivez, Chochoy, Courroy, Denvers, Driant, Dupic, Jaouen (Yves), Laniel (René), Malecot, Perrot-Migeon, Plazanet, Taillades (Edgard), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Vandaele, Variot, Yvon (Joseph).

Délégué. — M. Jaouen (Yves) (par M. Boulanger [Georges]).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Baratgin, Boudinot, Boulangé (Marcel), Mmes Delabie, Devaud (Marcelle), Girault, MM. Hartmann, Leccia, Menu, Méric, Montpied, Reynouard, Symphor, Ternynck, Tharradin.

Excusés. — MM. Dassaud, Ruin, Vanrullen.

Suppléants. — MM. Ignacio-Pinto (de M. Dia Mamadou), Le Gros (de M. Goudjout).

Convocations de commissions.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mardi 18 novembre 1952, à onze heures (local n° 207):

I. — Rapport de Mme Delabie sur la proposition de loi (n° 342, année 1952) sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons en ce qui concerne les mineurs de moins de seize ans.

II. — Avis de M. Voyer'h sur le projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Santé publique et population) (n°s 1267, 1122 A. N.).

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le vendredi 14 novembre 1952, à neuf heures trente (local de la commission):

Budget des finances (Services financiers) (n° 305, année 1952). — Rapporteur spécial: M. Pauly.

Réunion de commission du vendredi 14 novembre 1952.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 novembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par le ministre de la France d'outre-mer portant organisation de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français d'Océanie. (N°s 188 et 398, année 1952. — M. Loste, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à incorporer dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française. (N°s 59 et 392, année 1952. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à assurer la conservation et la restauration des sols dans les territoires d'outre-mer. (N°s 192 et 393, année 1952. — M. Robert Sérot, rapporteur.)

Nomination de membre de commission extraparlementaire.

Dans sa séance du jeudi 13 novembre 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Schmitt membre de la commission supérieure du crédit maritime mutuel, en remplacement de M. René Moreux.

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et forêts.

Séance du mercredi 12 novembre 1952.

Présents. — MM. Boiteau, de Bruchard, Cazelles, Durand-Teyssier, Guiter, Monnet, Roclore, Roulleaux-Dugage, Schock, Sérot.

Suppléants. — M. Boiteau (de M. Carroué), M. Cazelles (de M. Gueye Momar Djim), M. Guiter (de M. Lhuillier), M. Monnet (de M. Kemajou), M. Roulleaux-Dugage (de M. Viniger).

Commission de l'information.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Berthaud, Guy, Le Brun-Kéris, Mme Malroux, M. Menguy, Mme Moreau (Emilienne), M. Oudard, Mme Tran Van Chuong, M. Tran Van Tung.

Excusés. — MM. Morel et Georges Riond.

Suppléant. — Mme Malroux (de M. Alduy).

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, de Bruchard, Junillon, Plaioux, Piéri, Polycarpe, Randretsa, Rosenfeld, Sylvestre, Touré, Troisgros.

Excusés. — MM. Albrand, Bour (Alfred), Dorange, Mlle Lafon, MM. Mignot, Nguyen Huy Lai, Nignan, Pham Van Binh, Ribera, Sarraut (Omer), Tran Van Thi.

Suppléants. — MM. Sylvestre (de M. Antonini), Rosenfeld (de M. Belabed), Randretsa (de M. Boisdon), Junillon (de M. Bourgarel), Piéri (de M. Chekkat Dabo), de Bruchard (de M. Cornet), Plaioux (de M. Morel), Troisgros (de M. Schneider).

Commission du règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

Séance du jeudi 13 novembre 1952.

Présents. — MM. Léger, Marguerite, Oudard, Pialoux, Raphaël-Leygues, Rosenfeld.

Excusés. — MM. André (Max), Bour (Alfred), Bun Kinh, Michalet, Nguyen Huy Lai, Rosfelder, Soppo Priso, Sousatte, Tran Van Thi, Thonn Ouk.

Suppléants. — MM. Léger (de M. Theetten), Marguerite (de M. Reverbori), Piéri (de M. Messai Taieb), Rosenfeld (de M. Aiduy), Pialoux (de M. Cornet), Laurent-Eynac (de M. Bême), Raphaël-Leygues (de M. Avinin), Troisgros (de M. Fleury).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 18 novembre 1952, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Nouvel examen de la demande d'avis (n° 58, année 1952) concernant la concordance des diplômes entre la métropole et les territoires d'outre-mer. — Rapporteur: M. Raphaël-Leygues.

II. — Communication de M. C.-A. Julien sur l'opportunité d'un rapport supplémentaire sur les propositions: (n° 131, année 1949) concernant l'enseignement de la littérature et de l'histoire des peuples d'outre-mer; (n° 80, année 1952) la création d'une commission de l'union française pour l'éducation, la science et la culture auprès de l'U. N. E. S. C. O. — Eventuellement nomination de rapporteurs.

III. — Nomination de rapporteurs pour les propositions:

(N° 302, année 1952) concernant l'admission de la langue vietnamienne pour la licence en lettres;

(N° 365, année 1952) concernant la création de jeux de l'Union française.

IV. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 19 novembre 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Suite de l'échange de vues sur la proposition (n° 105, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République, à l'occasion de la participation de la France à l'armée européenne, à préserver la faculté d'assurer, éventuellement, la défense de l'Union française au moyen notamment de forces distinctes de l'armée européenne, et dans ce but à compléter, conformément aux nécessités modernes, les dispositions de la loi du 7 juillet 1900, portant organisation de l'armée coloniale.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belge-luxembourgeoise.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition des contingents d'importation repris à la liste BI annexée à l'arrangement commercial du 31 octobre 1952 relatif aux échanges franco-belgo-luxembourgeois pendant la période du 1er octobre 1952 au 31 mars 1953.

Il est précisé que les dispositions du présent texte ne concernent que les produits belges et luxembourgeois qui n'avaient pas fait l'objet des mesures de libération des échanges dans le cadre des recommandations de l'organisation européenne de coopération économique.

Les modalités d'importation des produits ex-libérés ont été fixées pour la période allant du 1er octobre 1952 au 31 mars 1953 par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 23 octobre 1952 et auquel les importateurs sont priés de se reporter.

Les modalités d'importation des contingents repris à la liste BI de l'arrangement commercial du 31 octobre 1952 sont fixées comme suit.

I. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Les groupements et organismes assimilés désignés ci-après sont seuls habilités pour déposer, dès l'insertion du présent avis, les demandes de licence d'importation portant sur les produits suivants:

NUMÉROS de poste	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
	Ex 64.	Plantes de pépinières, plantes vivaces de pleine terre et autres plantes vivaces, non dénommées ni comprises ailleurs.
6		— Laurus nobilis.
7		— Autres:
8		— — Boutures d'œillet américain.
		— — En mottes. Groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants, 80, rue de Grenelle, à Paris (7e).
21	112 M.	Graines de sésame. — Groupement national d'achat des produits oléagineux.
32	311 à 313.	Houilles crues, cokes, semi-cokes et agglomérés de houille. — Association technique de l'industrie charbonnière.
46	176.	Cacao en fèves et brisures de fèves. — Société d'achat en commun des chocolatiers et confiseurs, 12, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par l'exportateur étranger ou son représentant qualifié, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 6, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Les factures *pro forma* devront être revêtues du cachet de l'exportateur et de sa signature.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licence d'importation seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Pour certains produits, des modalités spéciales d'importation sont indiquées en regard de chacun d'eux:

NUMÉROS de poste	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
11	Ex 65 A.	Orchidées.
14	Ex 74 A.	Raisins frais forcés.
16	81.	Café. — Les demandes de licences d'importation devront préciser: la quantité; la qualité; le prix aux 50 kilogrammes caf, poids net délivré, exprimé en francs belges et en francs français; le délai d'embarquement (lequel ne devra pas dépasser deux mois à dater du jour de l'offre); le nom du chargeur; la valeur caf exprimée en francs belges et en francs français. Les demandes devront porter uniquement sur des cafés « Robusta » et préciser la catégorie à laquelle ils appartiennent: courant, supérieur, prima, extra-prima. Les demandes portant sur des stocks lots devront se référer à ces types et être obligatoirement accompagnés d'échantillons. Les importateurs auront la faculté, préalablement au dépôt de leurs demandes de licences à l'office des changes, de soumettre par écrit leur projet d'importation, comportant les précisions rappelées ci-dessus, à l'avis du ministère technique (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, à Paris (8e) (Tél.: Balzac 06-40). Ce service leur fera connaître son avis pris en considération des recommandations du comité technique du café et informera l'office des changes du résultat de son examen portant sur les propositions ainsi définies. Il sera statué directement par l'office des changes sur les demandes de licences qui auront fait l'objet de l'avis préalable transmis par la division des industries alimentaires. Les demandes qui n'auront pas fait l'objet d'un avis préalable seront communiquées par l'office des changes au ministère technique pour examen dans les conditions habituelles.

NUMEROS de poste.	NUMEROS du tarif douanier.	PRODUITS
19	107.	Malt.
20	Ex 108.	Amidon de maïs.
23	Ex 118.	Plantes, parties de plantes, graines et fruits utilisés en médecine.
26	Ex 143, ex 151.	Huiles de poissons et d'animaux marins, raffinées et ou hydrogénées.
27	146 A et ex 146 O.	Huiles de lin brutes et ou raffinées.
28	146 J et ex 146 O.	Huile de palme.
29	151 A et B, ex 508 K et ex 509 C.	Acides gras industriels; acides oléiques et stéariques.
34	Ex 183.	Farines, fécules et extraits de malt préparés pour l'alimentation des enfants ou pour des usages diététiques.
37	Ex 195.	Jus de fruits ou de baies. — Les jus dont il s'agit devront provenir de fruits originaires et en provenance de l'union économique belgo-luxembourgeoise.
39	198.	Extraits, essences et préparations analogues à base de café. — Il est précisé que les échantillons, qui seront à fournir en double, ne devront pas être d'un poids inférieur à 100 grammes chacun afin de permettre de procéder d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, à Paris.
42	Ex 221.	Limonades et eaux gazeuses aromatisées.
43	Divers.	Produits alimentaires divers.
44	Divers.	Produits agricoles et alimentaires luxembourgeois pour les départements frontaliers.
47	Ex 323 et ex 486 A. 336.	Phénols, crésols, orthocrésols et xylénols.
48		Huiles lourdes de pétrole et produits assimilés, lubrifiants à base de produits du pétrole:
49		— Huile « élektrion » concentrée.
		— Autres qu' « élektrion ».
		Importations réservées aux titulaires d'une autorisation spéciale (loi du 30 mars 1928).
50	Ex 339, ex 342 et ex 343.	Cires minérales raffinées. — Importations réservées aux titulaires d'une autorisation spéciale (loi du 30 mars 1928).
51	Ex 340 A.	Produits bitumineux. — Importations réservées aux titulaires d'une autorisation spéciale (loi du 30 mars 1928).
52	Ex 367 A.	Acide chlorhydrique chimiquement pur.
55	372.	Acide sulfurique chimiquement pur.
56	Divers.	Acides autres que chlorhydrique ou sulfurique, chimiquement purs.
57	Ex 419.	Chlorure de baryum.
58	Ex 429.	Sulfure de sodium.
59	Ex 429.	Sulfhydrate de soude.
60	Ex 433.	Sulfate de baryum artificiel (blanc fixe).
61	Ex 433.	Sulfate de cuivre.
62	Ex 444.	Carbonate de bismuth.
63	Ex 471 B.	Dichloréthane.
64	Ex 478.	Dérivés sulfochlorés des hydrocarbures aromatiques.
65	Divers.	Produits chimiques à usages pharmaceutiques.
66	Ex 482, 628 C.	Alcools gras (alcools laurique, stéarique, cetylique, oléique, sulfonés ou non) et alcools gras industriels en C 6 et au-dessus.
67	Ex 494.	Oxyde d'éthylène et dérivés.
68	Ex 508 K.	Stéarates.
69	Divers.	Plastifiants.
70	516 B.	Anhydride phtalique.
71	Ex 526.	Ethanolamines et leurs sels.
72	Ex 526.	Lécithines.
73	Ex 551.	Xanthates.
74	Ex 567.	Hormones autres que l'adrénaline et l'insuline: diéthylstylboestrol.
75	Ex 572 C.	Engrais naturels d'origine animale ou végétale: autres (poussière de carbonisage).
76	Ex 573 A à H et J.	Engrais chimiques azotés, à l'exception de l'urée.
	574 D.	Basiphosphates:
77		— Phosphates désagrégés.
78		— Autres basiphosphates.

NUMEROS de poste.	NUMEROS du tarif douanier.	PRODUITS
	591 et 592.	Matières colorantes organiques:
79		— Colorants pour caoutchouc et pour chlorure de polyvinyle.
80		— Autres que les précédents.
81	Divers.	Intermédiaires pour colorants.
82	Ex 591, ex 592.	Pigments organiques.
83	593.	Laques artificielles.
84	Ex 596 B.	Vernis présentés en récipients d'une contenance de plus d'un litre.
85	Ex 599 A, 599 B.	Peintures présentées en récipients d'une contenance de plus d'un litre.
86	Divers.	Détergents et produits auxiliaires pour les industries textiles, du cuir, du papier, de la savonnerie et des cosmétiques.
	Ex 631.	Savons ordinaires:
87		— Mous.
88		— Durs en poudre.
89	632 A.	Savons de toilette ou de parfumerie.
	665, 666.	Pellicules sensibilisées non impressionnées:
		— Non perforées:
		— — Sensibilisées sur une seule face:
91		— — — Monochrome.
92		— — — Polychrome.
93		— — Sensibilisées sur deux faces:
		— Perforés:
94		— — Monochromes.
95		— — Polychromes.
96	Ex 683 et 684.	Préparations désinfectantes, insecticides et anticryptogamiques: pour usages agricoles; préparations pour l'agriculture et l'horticulture.
97	698.	Produits de condensation des polyacides avec les polyalcools.
		Produits de polymérisation thermoplastiques dérivés de l'éthylène et de ses homologues:
98	700 B.	— Chlorure de polyvinyle.
99	700 J.	— Polyéthylènes.
100	700 C, 700 D, 700 H et 701.	Chlorure de polyvinylidène, autres esters de polyvinyle, copolymères vinyliques, dérivés acryliques et métacryliques; produits linéaires de polycondensation.
	705 à 709.	Ouvrages en matières plastiques, en résines artificielles ou en dérivés de la cellulose;
101		— Bouteilles en polyéthylène,
102		— Autres ouvrages.
104	Divers.	Produits chimiques divers.
105	Divers.	Produits chimiques de base à usage photographique et réactifs de laboratoires.
106	736.	Cuirs de gros bovins corroyés ou travaillés après tannage.
107	737, 738, 739, 740.	Peaux de veau, d'équidés, d'ovins, de caprins travaillées après tannage.
108	747 à 751.	Ouvrages en cuir ou en peaux repris dans les positions ci-contre (serviettes, sacs, cabas..., sacs militaires..., articles de voyage et de maroquinerie).
109	756 B, 756 C.	Articles industriels en cuir: articles emboutis pour pompes, presses et autres usages; articles pour l'industrie textile.
110	778.	Farine de bois.
111	793 et 796.	Articles de ménage en bois, manches d'outils.
112	Ex 803.	Fonds de siège ou de dossiers... en feuilles de placage ou contreplaqué.
115	Ex 833 F.	Papiers paraffinés, stéarinés ou cirés.
117	Ex 815 A.	Sachets en papier.
118	Ex 873 A.	Poils de lapin en masses.
119	Ex 1046, 1168 A.	Ouates, masses filtrantes en amiante pur ou mélangé de cellulose.
121	1058, 1059, 1062 à 1064.	Toiles cirées..., tissus huilés, imprégnés en enduits.
	1105.	Bas, chaussettes, socquettes et articles similaires en bonneterie de fibres synthétiques:
122		— Bas de nylon. — Joindre à la demande de licence d'importation une attestation d'origine certifiant que les bas ont été tricotés dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise.
123		— Autres articles.
126	1160.	Chapeaux de feutre.
127	1167.	Parapluies, parasols et ombrelles.
128	Divers.	Produits textiles divers.
131	Ex 1197.	Poterie de bâtiment et accessoires de couverture: treillage céramique.
	Ex 1204.	Carreaux, pavés et dalles de pavements cuits en grès:
132		— Dalles.

NUMÉROS de poste	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
136	1216 et 1218.	Vaisselle, objets et ustensiles de ménage ou de toilette et ustensiles de laboratoire en porcelaine.
137	Ex 1225.	Glaces polies non armées.
	Ex 1226.	Verres à vitres non colorés, à l'exclusion des verres mats, givrés ou mousselinés:
138		— Opales.
139		— Autres.
140	Ex 1226.	Verres à vitres mats, givrés ou mousselinés.
142	Ex 1227.	Verres dits « coulés », colorés. — Autres.
143	1230 et 1231.	Miroirs et autres ouvrages de miroiterie en verre ou glace: non métallisés...; feuilletés: vitrages isolants constitués par des feuilles de verre ou de glaces séparés par une couche d'air.
145	Ex 1232.	Verres assemblés en vitraux; vitraux d'art.
147	Ex 1233.	Bouteilles et flacons; flacons en verre neutre.
148	1236.	Verrerie de table ou de cuisine.
149	1237.	Verrerie d'appartement et d'ornementation.
150	1238 A, B, C.	Verrerie d'éclairage.
151	1245.	Ouvrages en cristal.
152	Ex 1249 E.	Verroteries autres: petites billes genre « ballottine », pour signalisation.
153	Ex 1257 A.	Diamants taillés.
155	1284 à 1295.	Produits sidérurgiques simplement laminés à chaud ou forgés, matériel pour voies ferrées, tôles de fer ou d'acier non façonnées.
156	Divers.	Produits bruts et demi-produits sidérurgiques pour la fonderie et la forge.
157	Ex 1297.	Fils tréfilés en acier dur.
158	1301 A à D, 1302.	Feuillards laminés à froid repris sous les numéros ci-contre.
159	Ex 1305.	Tubes en acier... revêtus de laiton.
160	1311 à 1316 A, ex 1316 B, 1318 à 1323 A, ex 1323 B, ex 1330 B, 1325 à 1330 A.	Produits mi-finis en cuivre et alliages repris sous les numéros ci-contre, à l'exception des tubes et tuyaux façonnés.
161	Ex 1399.	Constructions métalliques en fer ou acier; charpentes et hangars.
162	1490, 1510 A, ex 1514, ex 1516 C.	Ouvrages en fonte pour canalisation; ouvrages en fonte, non émaillée; cylindres de laminoir, cylindres pour l'industrie textile, la papeterie et les arts graphiques.
163	1491.	Accessoires de tuyauterie.
165	Ex 1413.	Câbles en fil de fer ou d'acier, y compris câbles pour la fabrication des pneumatiques.
166	1415 à 1417.	Toiles et tissus en fil métalliques: grillages et treillis.
167	1423 et 1424.	Ressorts pour tous usages, rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort.
168	1431 à 1434.	Articles de tirefonnerie, de boulonnerie et de visserie.
170	Ex 1453.	Articles de ménage et d'hygiène en fonte.
172	1459.	Pailles et mousses métalliques.
173	1477 à 1480.	Matériels de bureaux, rayonnages, cloisons, échelles, escabeaux, meubles métalliques.
175	Divers.	Articles métalliques divers, y compris outillages à main.
181	1527 et 1528.	Moteurs à piston pour automobiles, motocycles et aviation.
188	1576 A, ex 1576 C, ex 1580, 1584.	Laminoirs, trains de laminoirs, etc., accessoires et pièces détachées, autres que cylindres, machines et appareils pour cokeries et leurs pièces détachées, machines et appareils pour la sidérurgie, etc.
190	Ex 1588 A.	Arracheuses de pommes de terre.
191	Ex 1588 A, ex 1590 A, B, D à F.	Arracheuses autres que de pommes de terre, matériel agricole de récolte et de fenaison, à l'exception des moissonneuses-batteuses et des matériels à traction animale.
192	Ex 1588.	Matériel agricole de préparation et de drainage du sol, à l'exception des arracheuses et des matériels à traction animale.
193	1589.	Semoirs et distributeurs d'engrais.
194	1591.	Matériel agricole de battage et de pressage.
195	1596 A.	Machines à traire et leurs pièces détachées.
196	Ex 1596 B.	Ecrémeuses d'un débit horaire de 250 à 700 litres et leurs pièces détachées.
197	1596 D.	Barattes, barattes-malaxeurs et leurs pièces détachées.
213	Ex 1689, ex 1690, ex 1692, ex 1693.	Pièces détachées de mécanique générale, pièces en acier moulé.
214	Divers.	Machines et appareils mécaniques divers.
215	1702, 1703 A, ex 1703 B et 1704.	Transformateurs mutateurs à cuves métalliques, redresseurs à vapeur de mercure, à ampoule de verre et à cathodes chaudes; parties et pièces détachées de transformateurs et de convertisseurs statiques.
		Appareillage électrique et pièces détachées pour tous usages électriques:
216	Ex 1716 A.	— Prises de courant pour matériel de traction et de levage; rails conducteurs.
217	Ex 1709, 1710 à 1720.	— Autres appareillages et pièces détachées, à l'exception des appareils non automatiques, à coupure dans l'air ou en milieu gazeux d'un poids de plus de 1 kilo, et de l'appareillage auxiliaire pour tubes fluorescents.
220	Ex 1735.	Parties et pièces détachées de lampes pour l'éclairage électrique.
223	1744 A.	Appareils électroniques, dont appareils de chauffage et outillage portatif à haute fréquence.
224	1745 et 1753.	Parties, pièces détachées et accessoires d'appareils radioélectriques ou électroniques, etc.
226	1757 A, B, D et E.	Matériels électriques à souder, à chauffer, à refouler les métaux, à l'exception des fers à souder électriques.
229	Ex 1768 A.	Appareils d'éclairage pour cycles.
230	Divers.	Matériels et outillages électriques divers.
231	Ex 1785, ex 1788.	Wagonnets et essieux usinés pour matériel ferroviaire, montés, pour voies de 0,60 et moins d'écartement.
233	Ex 1797.	Voitures automobiles pour le transport des personnes, autres qu'à moteur électrique.
235	1801 à 1804.	Pièces de rechange de voitures automobiles reprises aux numéros ci-contre. — Produits ex-libérés. — L'importation s'effectuera dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 21 octobre 1952.
236	1807.	Motocycles.
237	Ex 1808.	Pièces de rechange de motocycles. — Produits ex-libérés. — L'importation s'effectuera dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 21 octobre 1952.
238	1817, ex 1818 et divers.	Bateaux et remorqueurs pour la navigation maritime, à l'exclusion des bateaux de plaisance et de sport, etc., matériels divers pour la réparation en U. E. B. L. des bateaux et remorqueurs pour la navigation maritime.
239	Ex 1818, ex 1819, 1820, 1821 et divers.	Bateaux et remorqueurs pour la navigation intérieure, à l'exclusion des bateaux de plaisance et de sport, et matériels divers pour la réparation en U. E. B. L. des bateaux et remorqueurs pour la navigation intérieure.
	Divers.	Matériel d'équipement naval:
240		— Pour la navigation maritime.
241		— Pour la navigation intérieure.
242	Divers.	Pièces de forge pour matériel roulant et matériel naval.
243	1844.	Appareils électriques, radioélectriques ou électroniques de mesure.
244	1869 D.	Machines et appareils spéciaux pour l'enseignement non susceptibles d'emplois industriels.
245	1886 A, 1887 B, C et F.	Matériel médico-chirurgical, accessoires, parties et pièces détachées.
248	1909 A.	Cadran d'horlogerie.
251	1941.	Parties et pièces détachées d'armes de commerce.
252	1946.	Munitions de commerce.
253	Divers.	Matériels mécaniques de précision divers.
254	1959 à 1961, 1961 à 1966.	Brosses et articles de brosserie repris aux numéros ci-contre.
256	2001 A, C et D.	Articles de pêche, autres que les hameçons non montés, repris aux numéros ci-contre.
257	Ex 2014 B.	Pipes et têtes de pipe en terre.
258	Ex 2018 A et B.	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques, à l'exclusion des enveloppes et parties d'enveloppe.
259	Divers.	Divers. — Les crédits affectés à ce poste sont réservés pour l'importation de produits nécessaires à l'économie française non repris nommément à l'accord. Les licences seront délivrées après avis technique du ministère responsable et avec l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par l'exportateur étranger ou son représentant qualifié, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à douze heures, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Les factures *pro forma* devront être revêtues du cachet de l'exportateur et de sa signature.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, les demandes de licence d'importation feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Pour certains produits, des modalités spéciales d'importation sont indiquées en regard de chacun d'eux:

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
12	Ex 67.	Chicorée Witloof. — L'importation sera effectuée dans les conditions fixées par l'avis publié au *Journal officiel* du 8 novembre 1952.
31	173.	Sucreries sans cacao ni chocolat. — Les demandes devront être accompagnées: 1° d'une facture *pro forma* en double exemplaire mentionnant la composition complète, détaillée en pourcentage, de tous les éléments constitutifs de l'article proposé, dont le prix devra être indiqué au kilogramme, quels que soient les modes de présentation et le poids des articles considérés, et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant étranger; 2° de l'engagement du fabricant étranger de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons, qui seront à fournir en double, devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir des échantillons, les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu une licence d'importation dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 18 juillet 1952, dans la mesure où cette licence n'était assortie d'aucune condition restrictive.
32	181 et 182.	Chocolat et confiseries au cacao. — Les demandes devront être accompagnées: 1° d'une facture *pro forma* en double exemplaire mentionnant la composition complète, détaillée en pourcentage, de tous les éléments constitutifs de l'article proposé, dont le prix devra être indiqué au kilogramme, quels que soient les modes de présentation et le poids des articles considérés, et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant étranger; 2° de l'engagement du fabricant étranger de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons, qui seront à fournir en double, devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, à Paris (8e). Seront dispensés de fournir des échantillons, les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu une licence d'importation dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 18 juillet 1952, dans la mesure où cette licence n'était assortie d'aucune condition restrictive,
35	185 A, 185 D et 187 B.	Biscuits et pains de régime. — Les demandes devront être accompagnées: 1° d'une facture *pro forma* en double exemplaire mentionnant la composition analytique complète, aux 100 grammes, du produit proposé, dont le prix devra être indiqué au kilogramme, quels que soient les modes de présentation et le poids des articles considérés et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant étranger; 2° de l'engagement du fabricant étranger de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons, qui seront à fournir en double, devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes, afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir des échantillons, les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu une licence d'importation dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 18 juillet 1952, dans la mesure où cette licence n'était assortie d'aucune condition restrictive.
36	186.	Pains d'épice. — Les demandes devront être accompagnées: 1° d'une facture *pro forma* en double exemplaire mentionnant la composition complète, détaillée en pourcentage, de tous les éléments constitutifs de l'article proposé, dont le prix devra être indiqué au kilogramme, quels que soient les modes de présentation et le poids des articles considérés, et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant étranger; 2° de l'engagement du fabricant étranger de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons, qui seront à fournir en double, devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes, afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation d'un produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, Paris (8e). Seront dispensés de fournir des échantillons, les importateurs qui présenteront des demandes concernant des articles pour lesquels ils ont obtenu une licence d'importation dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 18 juillet 1952, dans la mesure où cette licence n'était assortie d'aucune condition restrictive.
40	212.	Bières en fûts ou en bouteilles.
113	Ex 829.	Panneaux en bois défibré. — Les demande de licences d'importation devront être accompagnées d'une attestation d'origine délivrée par les autorités belges précisant l'origine belge ou luxembourgeoise du produit à importer.
114	Ex 829.	Panneaux en fibres de lin comprimé. — Les demandes de licences d'importation devront être accompagnées d'une attestation d'origine délivrée par les autorités belges précisant l'origine belge ou luxembourgeoise du produit à importer.
116	837.	Papiers de tenture.
120	1055 C.	Tissus imprimés en coton. — Joindre à la demande de licence d'importation un échantillon de 15 cm sur 15 cm.
124	Ex 1145, ex 1146, ex 1148.	Pantoufles.
125	Ex 1146, 1149 D.	Chaussures à semelles en caoutchouc et à dessus en toile, chaussures pour le basket-ball, etc,

NUMÉROS de poste	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
129	1191.	Briques de construction en terre commune.
130	1196.	Tuiles en terre commune.
133	Ex 1204.	Carreaux, pavés et dalles de pavement cuits en grès: carreaux et pavés.
134	1205.	Tuyaux et raccords cuits en grès.
135	1210.	Carreaux de revêtement et similaires en faïence ou poterie fine.
164	Ex 1409.	Bouchons métalliques: bouchons-couronne.
169	Ex 1452, ex 1454 A et ex 1458.	Cuillers, fourchettes et articles similaires d'une seule pièce et articles de ménage en tôles d'acier inoxydable ou en métal blanc.
173	Ex 1454 A et B	Articles de ménage et d'économie domestique en tôle, fils, grillage, toile ou treillis de fer ou d'acier, zingués, étamés ou émaillés.
174	Ex 1485.	Appareils de chauffage domestique et de cuisine non électriques.
176	1494.	Aiguilles à coudre à la main, etc.
177	Ex 1496, 1497 et 1498.	Épingles à piquer ordinaires, entièrement en métal, épingles de sûreté et épingles à cheveux, ordinaires.
178	1519 B, 1520, 1521 A et B, 1603.	Chaudières, appareils auxiliaires et accessoires de chaudières; calorifère à air chaud, chaudière de chauffage central, réservoirs, cuves.
179	1522, ex 1760.	Chauffe-bains et chauffe-eau, leurs parties et pièces détachées.
180	1525.	Turbines à vapeur et à gaz.
182	1529.	Autres moteurs à piston.
183	1537 A, ex 1538 A, ex 1538 B, ex 1539 A à M, O à R.	Compresseurs et pompes à vide alternatifs; groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vides fixes, leurs parties et pièces détachées.
184	Ex 1550, ex 1552.	Meubles et équipements frigorifiques autres que pour usage ménager.
185	1563, 1568 B, 1800.	Palans et mouffles, haveuses, rainetteuses, matériel de travail et de manutention automobile.
186	1569, 1570.	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation, appareils de criblage, de triage, etc.
187	1575 et 1579.	Machines et appareils à former, à mouler, etc.; machines et appareils pour la préparation des asphaltes, etc.
189	1577.	Machines et appareils pour la fabrication du ciment, de la chaux, du plâtre, etc.
198	Ex 1600.	Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie et la biscuiterie et leurs pièces détachées.
199	1601.	Machines et appareils pour la confiserie, la chocolaterie, la préparation du cacao et leurs pièces détachées.
200	1605.	Autres machines et appareils pour les industries alimentaires et leurs pièces détachées.
201	1607, ex 1609.	Machines et appareils pour les industries du caoutchouc et des matières plastiques, pour la fabrication des produits pharmaceutiques et leurs pièces détachées.
202	Ex 1620 D.	Broches et ailettes, anneaux et curseurs de métiers à filer et à retordre.
203	1630 A et ex 1631 D.	Têtes de machines à coudre familiales et leurs pièces détachées.
204	1638.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients, leurs parties et pièces détachées.
205	1641 A à N, 1641 P à R, 1642, 1643, 1645 à 1648.	Machines-outils et leurs parties et pièces détachées reprises aux numéros ci-contre.
206	1654.	Lames de scie.
	1649 à 1653, 1655 et 1656.	Outils pour machines et outillages à main repris sous les numéros ci-contre:
207		— Outils diamantés.
208		— Outils non diamantés.
209	Ex 1657 B.	Appareils d'utilisation de soudage aux gaz, leurs parties et pièces détachées.
210	Ex 1671.	Appareils de vente automatiques; distributeurs de tickets, leurs parties et pièces détachées.
211	1673 et 1674.	Articles de robinetterie et tous organes et appareils servant à régler l'écoulement des fluides dans les conduites.
212	1677, 1678, 1680 à 1685, ex 1686 et 1688.	Organes de transmission, à l'exclusion des poulies et volants, des paliers à roulements à billes et des graisseurs automatiques.
218	1724 B et D, 1725 A, B, E, F, et 1726.	Fils et câbles isolés pour l'électricité repris aux numéros ci-contre.
219	Divers.	Tubes électriques à décharge pour l'éclairage et tubes fluorescents, leurs parties et pièces détachées et leurs appareillages auxiliaires.
221	1737 et 1738, ex 1741.	Appareils électriques, appareils annexes, parties et pièces détachées pour la téléphonie,
222	1743 A.	Appareils récepteurs de radiotélégraphie, radiotéléphonie et radiodiffusion.
225	1754 et 1756.	Appareils de radiologie et d'électricité médicale et leurs pièces détachées.
227	1761 D.	Appareils électrothermiques et électrodomestiques: machines domestiques à laver ou à essorer le linge.
228	1758 à 1761 C et 1761 E.	— Autres appareils électrothermiques et électrodomestiques repris sous les numéros ci-contre.
246	Ex 1895 A.	Dents artificielles.
247	Ex 1900.	Appareils de contrôle à mouvement d'horlogerie: constateurs de vols pour pigeons.
249	1918 A à C.	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son, leurs accessoires et pièces détachées.
250	1938, ex 1939.	Fusils et carabines de chasse.
255	1969 à 1980, ex 1982 B.	Jouets, jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics; appareils à billes. — Les importations seront réalisées selon les dispositions fixées par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 7 novembre 1952.

IV. — *Produits à importer sous avis ultérieurs.*

Des avis aux importateurs fixeront ultérieurement les modalités d'importation des produits ci-après:

NUMÉROS de poste	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
2	24.	Poissons de mer frais ou conservés à l'état frais.
15	76 à 79.	Fruits frais repris aux numéros ci-contre.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs fixant le programme provisoire d'exportation pour le deuxième semestre 1952 au titre de l'assistance économique à la Yougoslavie.

Les exportateurs sont informés qu'en application de la loi n° 52-225 du 27 février 1952 portant ouverture d'un crédit de 5.500 millions de francs à la Yougoslavie et du décret n° 52-1116 du 1er octobre 1952 portant autorisation de dépenses à titre d'avances, des contrats valables pour le deuxième semestre 1952 pourront être souscrits avant le 1er janvier 1953, avec les organismes d'achat yougoslaves, dans la limite des contingents provisoires ci-dessous à valoir sur la troisième tranche (première allocation, deuxième semestre 1952).

La délivrance des licences d'exportation et les modalités de règlement s'effectueront selon la procédure prévue à l'avis aux exportateurs et avis de l'office des changes n° 508 publié au *Journal officiel* du 14 octobre 1951.

L'attention des exportateurs est appelée sur le fait que les licences émises au titre dudit programme devront être souscrites en six exemplaires et ne seront valables que jusqu'au 31 janvier 1953.

Déblocage provisoire sur le programme de la troisième tranche.

(Première allocation, deuxième semestre 1952.)

NUMÉRO du produit.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	VALEUR C. I. F. en millions de francs.
02 c	Anthracite d'Afrique du Nord (5.000 tonnes)..	25
13 c	Phosphates d'Afrique du Nord (20.000 tonnes).	77 F.O.B.
21 c	Filés de rayonne (100 tonnes).....	61,25
22 c	Filés de laine (180 tonnes).....	313
24 c	Lin (50 tonnes).....	12,5
	Total.....	528,75

Avis aux exportateurs de dattes de consommation à destination de l'Italie pour la campagne d'exportation 1952-1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1952: page 10537, 1re colonne, 2e paragraphe, 3e et 4e ligne, au lieu de: « ... les fruits doivent être charnus et peser au maximum 6 grammes l'unité », lire: « ... les fruits doivent être charnus et peser au minimum 6 grammes l'unité ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1952-1953. —

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante			Total.		
		Octobre.	Antérieurs.	Total.	Octobre.	Antérieurs.	Total.	Octobre.	Antérieurs.	Total.
1	Ain	11	2	13	3.896	8.596	12.492	3.907	8.598	12.505
2	Aisne	56	37	93	4	1	5	60	38	98
3	Allier	»	»	»	1.464	1.882	3.346	1.464	1.882	3.346
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	1.175	1.490	2.665	1.175	1.490	2.665
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	1.505	1.533	3.038	1.505	1.533	3.038
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	53	88	141	53	88	141
7	Ardèche	89	129	218	27.989	39.510	67.499	28.078	39.639	67.717
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	687	1.097	1.784	687	1.097	1.784
10	Aube	4.849	24.599	29.448	64	52	116	4.913	24.651	29.564
11	Aude	608	3.466	4.074	430.968	621.860	1.053.828	431.576	625.326	1.056.902
12	Aveyron	»	»	»	1.377	2.563	3.940	1.377	2.563	3.940
13	Bouches-du-Rhône	264	249	513	66.509	143.490	209.999	66.713	143.739	210.452
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	775	1.244	2.019	775	1.244	2.019
17	Charente-Maritime	»	»	»	39.864	23.293	63.157	39.864	23.293	63.157
18	Cher	1.149	571	2.020	1.236	1.585	2.821	2.685	2.156	4.841
19	Corrèze	»	»	»	54	143	197	54	143	197
21	Côte-d'Or	6.709	3.676	10.385	3.698	2.704	6.402	10.407	6.380	16.787
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	25.416	15.629	41.045	11.268	17.854	29.122	36.684	33.483	70.167
25	Doubs	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	Drôme	6.739	5.094	11.833	8.398	11.627	20.025	15.137	16.721	31.858
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	3.722	2.722	6.444	304.380	679.776	984.156	308.102	682.498	990.600
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	13.665	36.935	49.600	13.665	36.935	49.600
32	Gers	»	»	»	80.262	141.944	222.206	80.262	141.944	222.206
33	Gironde	172.284	159.023	331.317	138.068	130.258	268.326	310.352	289.281	599.633
34	Hérault	1.235	340	1.575	579.629	751.362	1.333.991	580.864	754.702	1.335.566
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	1	12	13	4.015	4.668	2.683	4.016	4.680	2.696
37	Indre-et-Loire	9.813	4.849	14.662	15.594	24.485	40.079	25.407	29.334	54.741
38	Isère	1	»	1	5.025	3.081	8.106	5.026	3.081	8.107
39	Jura	1.837	1.343	3.180	436	883	1.319	2.273	2.226	4.499
40	Landes	»	»	»	21.420	30.511	51.931	21.420	30.511	51.931
41	Loir-et-Cher	2.167	2.036	4.203	21.448	52.605	74.053	23.615	54.641	78.256
42	Loire	»	12	12	2.740	5.328	8.068	2.740	5.340	8.080
43	Loire (Haute-)	»	»	»	77	3	80	77	3	80
44	Loire-Inférieure	33.254	11.354	44.608	34.015	40.959	74.974	67.269	52.313	119.582
45	Loiret	»	»	»	5.800	9.752	15.552	5.800	9.752	15.552
46	Lot	»	»	»	6.176	7.564	13.740	6.176	7.564	13.740
47	Lot-et-Garonne	177	457	634	45.664	31.819	47.483	15.841	32.276	48.117

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS D'OCTOBRE 1952

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial	NUMÉROS d'ordre.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante			Total.				
Octobre.	Antérieurs.	Total.	Octobre	Antérieurs	Total.	Octobre.	Antérieurs.	Total.		
696	583	1.279	22.232	33.263	55.495	22.928	33.846	56.774	46.177	1
940	770	1.710	31.377	26.026	60.403	35.317	26.796	62.113	45.871	2
557	508	1.065	39.308	49.850	89.158	39.865	50.358	90.223	42.016	3
17	21	38	3.959	5.711	9.670	3.976	5.732	9.708	4.090	4
81	88	169	7.622	8.172	15.794	7.703	8.260	15.963	7.450	5
688	635	1.323	48.636	42.661	91.297	49.324	43.296	92.620	41.872	6
150	197	347	9.521	19.557	29.078	9.671	19.754	29.425	32.074	7
531	548	1.079	19.101	19.318	38.419	19.632	19.866	39.498	23.916	8
170	221	391	9.162	12.566	21.728	9.332	12.787	22.119	9.013	9
857	904	1.761	26.891	29.898	56.789	27.748	30.802	58.550	51.831	10
321	437	758	19.523	23.678	43.201	19.844	24.115	43.959	106.709	11
361	380	741	18.261	25.862	44.123	18.622	26.242	44.864	17.455	12
1.334	1.321	2.655	86.972	80.484	167.456	88.306	81.805	170.111	156.589	13
1.730	2.058	3.788	21.327	23.673	45 000	23.057	25.731	48.788	33.765	14
137	147	284	22.587	27.272	49.859	22.724	27.419	50.143	21.175	15
320	314	634	22.165	26.216	48.381	22.485	26.530	49.015	38.801	16
860	478	1.338	21.252	40.068	61.320	22.112	40.546	62.658	39.203	17
898	532	1.430	23.928	29.260	53.188	24.826	29.792	54.618	29.560	18
225	321	546	18.862	24.147	43 009	19.087	24.468	43.555	18.713	19
9.120	5.712	14.832	35.420	43.577	78.997	44.540	49.289	93.829	350.911	21
1.123	1.249	2.372	24.545	24.612	49.157	25.668	25.861	51.529	30.126	22
65	105	170	12.807	37.846	50.653	12.872	37.951	50.823	22.363	23
1.427	1.345	2.772	16.525	24.614	41.139	17.952	25.959	43.911	27.402	24
720	724	1.444	43.994	47.589	91.583	44.714	48.313	93.027	79.811	25
244	318	562	7.973	10.390	18.363	8.217	10.708	18.925	70.022	26
593	819	1.412	12.269	11.956	24.225	12.862	12.775	25.637	12.230	27
572	572	1.144	20.258	21.577	41.835	20.830	22.149	42.979	30.745	28
1.886	2.460	4.346	74.710	76.506	151.216	76.596	78.966	155.562	105.622	29
635	700	1.335	29.575	36.310	65.885	30.210	37.010	67.220	66.616	30
1.038	991	2.029	29.431	37.702	67.133	30.469	38.693	69 162	26.912	31
41	62	103	4.794	5.543	10.337	3.835	5.605	10.440	24.719	32
7.138	7.528	14.666	39.262	41.404	80.666	46.400	48.932	95.332	813.656	33
1.188	1.375	2.563	43.418	58.398	101.816	44.606	59.773	104.379	572.993	34
1.485	1.403	2.888	22.247	24.605	46.852	23.732	26.008	49.740	29.193	35
308	326	634	43.971	18.532	32.503	14.279	18.858	33.137	17.611	36
8.305	3.033	6.338	21.784	27.242	49.026	25.089	30.275	55.364	58.865	37
581	664	1.245	42.879	49.115	91.994	43.460	49.779	93.239	57.385	38
1.086	1.373	2.459	17.164	22.538	39.702	18.250	23.911	42.161	41.179	39
79	109	188	15.226	18.347	33.573	15.305	18 456	33.761	20.650	40
598	809	1.407	17.548	23.726	41.274	18.146	24.535	42.681	41.459	41
1.654	1.476	3.130	80.942	88.573	169.515	82.596	90.049	172.645	93.486	42
112	139	251	25.766	38.510	64.276	25.878	38.649	64.527	27.412	43
14.888	5.647	20.535	52.033	70.455	122.477	66.920	76.092	143.012	58.350	44
1.153	1.005	2.158	30.766	36.315	67.081	31.919	37.320	69.239	42.934	45
94	162	256	5.735	9.196	14.931	5.829	9.358	15.187	6.800	46
313	321	634	11.375	15.122	26.497	11.688	15.443	27.131	23.893	47

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Octobre.	Antérieurs.	Total.	Octobre.	Antérieurs.	Total.	Octobre.	Antérieurs.	Total.
48	Lozère	»	»	»	54	559	613	54	559	613
49	Maine-et-Loire	14.499	15.870	30.369	11.442	20.356	31.798	25.941	36.226	62.167
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	148.597	23.536	172.133	3.181	240	3.421	151.778	23.776	175.554
52	Marne (Haute-)	»	»	»	150	5	155	150	5	155
53	Mayenne	»	»	»	»	5	5	»	5	5
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	63	127	190	63	127	190
55	Meuse	»	»	»	»	166	166	»	166	166
56	Morbihan	»	»	»	3	»	3	3	»	3
57	Moselle	»	»	»	45	100	145	45	100	145
58	Nièvre	285	223	508	105	261	366	390	484	874
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	697	389	1.086	697	389	1.086
64	Pyrénées (Basses-)	831	423	1.254	4.626	4.928	9.554	5.457	5.351	10.808
65	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	541	82	623	541	82	623
66	Pyrénées-Orientales	11.836	16.346	28.182	106.357	216.350	322.707	118.193	232.696	350.889
67	Rhin (Bas-)	21.791	11.446	33.240	1.757	1.400	3.157	23.551	12.846	36.397
68	Rhin (Haut-)	30.241	20.451	50.692	659	260	919	30.900	20.711	51.611
69	Rhône	30.811	28.481	59.292	2.634	5.104	7.738	33.445	33.585	67.030
70	Saône (Haute-)	»	»	»	43	1	44	43	1	44
71	Saône-et-Loire	13.947	13.857	27.804	16.337	14.084	30.421	30.284	27.941	58.225
72	Sarthe	3	9	12	163	697	860	166	706	872
73	Savoie	»	»	»	7.795	6.346	14.141	7.795	6.346	14.141
74	Savoie (Haute-)	1	3	4	177	95	272	178	98	276
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	300	273	573	2.679	4.348	7.027	2.979	4.621	7.600
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	24.570	15.764	40.334	16.470	35.410	51.880	41.040	51.174	92.214
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	11.537	24.639	36.176	11.537	24.639	36.176
83	Var	135	111	246	144.488	205.704	350.192	144.623	205.815	350.438
84	Vaucluse	34.833	16.199	51.032	86.196	73.003	159.199	121.029	89.202	210.231
85	Vendée	1	3	4	15.902	20.481	36.383	15.903	20.484	36.387
86	Vienne	322	255	577	15.197	29.183	44.380	15.519	29.438	44.957
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	Vosges	»	»	»	33	17	50	33	17	50
89	Yonne	1.333	645	1.978	3.125	1.535	4.660	4.458	2.180	6.638
	Sarre	»	»	»	1.063	86	1.149	1.063	86	1.149
	Total métropole et Sarre.	(1) 604.960	399.495	(2) 1.004.455	2.298.947	3.498.506	5.797.423	2.903.877	3.898.001	6.801.878
	Alger	»	»	»	225.123	306.059	531.182	225.123	306.059	531.182
	Oran	»	»	»	719.113	2.287.832	3.006.945	719.113	2.287.832	3.006.945
	Constantine	»	»	»	75.071	122.067	197.138	75.071	122.067	197.138
	Total pour l'Algérie...	»	»	»	1.019.307	2.715.958	3.735.265	1.019.307	2.715.958	3.735.265
	Totaux pour l'ensemble de la France	604.960	399.495	1.004.455	3.318.254	6.214.464	9.532.688	3.923.184	6.613.959	10.537.143

(1) Y compris 52.035 hectolitres de vins d'Alsace. — (2) Y compris 83.932 hectolitres de vins d'Alsace. — (3) Y compris 975.239 hectolitres 2.908.217 hectolitres reçus hors tranche d'échelonnement (87.559 hectolitres en vue de l'exportation; 2.820.658 hectolitres dans les autres cas).

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. — CAMPAGNE 1952-1953. — MOIS D'OCTOBRE 1952

		Hectolitres.
Quantités imposées.	Octobre	253.988
	Antérieurs	284.144
	Total	538.132
Stock commercial		737.327

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial	NUMÉROS d'ordre
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante			Total				
Octobre.	Antérieurs	Total.	Octobre.	Antérieurs	Total.	Octobre.	Antérieurs	Total.		
19	18	37	8.210	11.939	20.149	8.229	11.957	20.186	10.303	48
5.962	7.381	13.343	21.118	29.112	50.230	27.080	36.493	63.573	113.916	49
2.301	2.192	4.493	11.581	14.174	25.755	13.882	16.366	30.248	24.298	50
8.623	6.951	15.574	71.677	79.354	151.031	80.300	86.305	166.605	1.175.879	51
330	315	645	16.505	19.185	35.690	16.835	19.500	36.335	21.691	52
660	677	1.337	4.149	4.534	8.683	4.809	5.211	10.020	8.966	53
1.657	2.126	3.783	77.868	85.350	163.218	79.525	87.476	167.001	116.256	54
383	462	845	24.221	26.184	50.405	24.604	26.646	51.250	27.706	55
1.017	560	1.577	27.103	30.392	57.495	28.120	30.952	59.072	28.236	56
1.192	1.036	2.228	37.229	39.873	77.102	38.421	40.909	79.330	48.683	57
761	683	1.444	29.098	34.101	63.199	29.859	34.784	64.643	42.071	58
22.713	25.244	47.927	101.040	115.943	216.983	123.753	141.187	264.910	217.265	59
970	857	1.827	31.856	30.205	62.061	32.826	31.062	63.888	38.771	60
700	780	1.480	7.760	8.648	16.408	8.460	9.428	17.888	11.131	61
9.171	9.900	19.071	50.564	54.786	105.360	59.735	64.686	124.421	109.855	62
2.006	2.317	4.323	61.692	81.600	143.292	63.698	83.917	147.615	65.832	63
900	1.295	2.195	39.919	50.844	90.763	40.819	52.139	92.958	65.037	64
189	319	508	15.617	19.723	35.340	15.806	20.042	35.848	18.687	65
2.220	1.517	3.737	14.271	25.815	40.086	16.491	27.332	43.823	80.766	66
502	404	906	36.290	34.859	71.149	36.792	35.263	72.055	131.827	67
262	276	538	44.039	43.503	87.542	44.321	43.779	88.100	168.462	68
43.837	10.381	24.218	122.833	137.356	260.189	136.670	147.737	284.407	272.992	69
405	589	1.084	22.343	27.238	49.581	22.838	27.827	50.665	33.545	70
5.238	6.082	11.340	40.665	54.741	95.406	45.923	60.823	106.746	162.705	71
2.053	978	3.031	18.449	16.280	34.729	20.502	17.258	37.760	25.380	72
626	685	1.311	23.042	29.894	52.936	23.668	30.579	54.247	38.886	73
138	176	314	21.900	28.840	50.740	22.038	29.046	51.054	38.833	74
48.842	45.685	94.527	713.752	695.433	1.409.185	762.594	741.118	1.503.712	1.970.737	75
3.875	4.215	8.090	66.790	76.392	143.182	70.665	80.607	151.272	109.877	76
1.060	2.559	3.619	24.471	28.550	53.021	25.531	31.109	56.640	46.219	77
3.634	3.305	6.939	61.963	69.956	131.919	65.597	73.261	138.858	103.484	78
328	262	590	19.847	24.591	44.438	20.175	24.853	45.028	20.165	79
2.082	2.153	4.235	28.673	31.020	59.693	30.755	33.173	63.928	37.089	80
1.329	1.279	2.608	13.611	16.736	30.347	14.940	18.015	32.955	46.957	81
99	119	218	3.976	5.468	9.444	4.075	5.587	9.662	6.198	82
232	196	428	36.260	52.995	89.255	36.492	53.191	89.683	46.797	83
1.297	1.186	2.483	13.163	16.269	29.432	14.460	17.455	31.915	97.963	84
667	339	1.006	6.324	14.492	20.816	6.991	14.831	21.822	16.862	85
301	271	572	12.113	16.038	28.151	12.414	16.309	28.723	27.555	86
366	343	709	35.377	42.870	78.247	35.743	43.213	78.956	47.616	87
387	512	899	35.098	39.692	74.790	35.485	40.204	75.689	58.754	88
1.685	1.941	3.626	16.931	30.974	47.908	18.619	32.915	51.534	33.822	89
643	599	1.242	5.791	6.007	11.798	6.434	6.606	13.040	20.521	
214.091	200.025	414.116	3.303.304	3.769.928	7.073.232	3.517.395	3.969.953	7.487.348	(3)9.357.829	
»	»	»	39.016	36.704	75.720	39.016	36.704	75.720	612.279	
»	»	»	27.483	31.208	58.691	27.483	31.208	58.691	2.633.418	
»	»	»	17.249	18.146	35.395	17.249	18.146	35.395	74.849	
»	»	»	83.748	86.058	169.806	83.748	86.058	169.806	(4)3.320.546	
214.091	200.025	414.116	3.387.052	3.855.986	7.243.038	3.601.143	4.056.011	7.657.154	12.678.375	

reçus hors tranche d'échelonnement (166.368 hectolitres en vue de l'exportation; 808.871 hectolitres dans les autres cas). — (4) Y compris

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA STATISTIQUE MENSUELLE DES VINS DU MOIS D'OCTOBRE 1952

	METROPOLE				ALGERIE				TOTAL			
	Emploi de moûts ou de vins			Congélation	Emploi de moûts ou de vins			Congélation	Emploi de moûts ou de vins			Congélation
	Jus de raisins	Moûts concentrés	Vinaigres	Volume évaporé	Jus de raisins	Moûts concentrés	Vinaigres	Volume évaporé	Jus de raisins	Moûts concentrés	Vinaigres	Volume évaporé
Octobre 1952..	4.785	11.386	12.937	22.048	»	8.542	108	166	4.785	12.928	13.045	22.214
Antérieurs.....	3.562	7.731	15.228	10.984	»	8.929	56	35	3.562	16.657	15.284	11.019
Total.....	8.347	19.117	28.165	33.032	»	17.465	164	201	8.347	36.585	28.329	33.233

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois d'octobre des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITES (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	3.336.631	3.294.792	19.924	3.314.716	27.016	94	27.110	26.987	223	27.210
Matières premières et demi-produits.										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	758.631	426.118	129.342	555.760	32.375	4.957	37.332	26.455	3.606	29.761
D'origine agricole	215.666	132.411	38.934	171.348	16.616	7.018	23.664	10.284	3.219	13.503
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	21.324	18.863	16	18.879	279	1	280	129	»	129
D'origine agricole	25.376	19.698	20.113	39.811	1.005	270	1.275	960	689	1.649
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	33.965	16.756	426	17.182	9.178	40	9.218	7.876	61	7.937
Pour l'agriculture	3.317	2.371	35	2.409	953	1	954	738	7	745
Produits de consommation:										
Durables	4.296	2.636	119	2.755	2.506	81	2.587	1.707	86	1.793
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	371.471	90.474	240.256	330.730	12.411	18.681	31.092	8.669	19.963	28.632
Autres	9.132	3.733	3.405	7.138	4.455	641	5.096	2.108	1.716	3.824
Total	4.779.809	4.008.458	452.570	4.460.728	106.824	31.784	138.608	85.613	29.570	115.183

Dix premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITES (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	26.070.316	30.750.697	145.354	30.904.961	206.431	557	206.988	266.493	1.491	267.984
Matières premières et demi-produits										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	6.391.651	4.182.396	1.494.047	5.676.443	272.719	40.438	313.157	201.265	42.629	243.894
D'origine agricole	1.669.446	1.278.627	400.945	1.679.572	266.908	45.796	312.703	195.227	33.160	228.387
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	350.779	357.063	4.988	362.051	5.357	40	5.397	5.568	68	5.636
D'origine agricole	291.511	108.807	82.438	191.245	8.062	2.930	10.992	5.646	2.830	8.476
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	267.283	270.697	4.018	274.715	88.838	685	89.523	92.318	534	92.852
Pour l'agriculture	30.998	27.276	304	27.580	8.495	48	8.543	9.251	87	9.338
Produits de consommation:										
Durables	54.053	30.903	1.150	32.053	22.541	678	23.219	19.816	817	20.633
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	3.955.390	1.837.922	2.748.683	4.586.605	114.709	179.365	294.074	124.211	209.380	333.591
Autres	72.061	53.493	11.966	65.459	39.907	4.016	43.023	30.465	3.667	34.132
Total	39.153.055	38.906.791	4.893.893	43.800.684	1.033.067	274.552	1.307.619	1.050.260	294.663	1.344.923

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois d'octobre des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952			1951.			1952		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	4.084.988	913.344	219.178	1.132.522	7.424	2.431	9.855	7.849	2.767	10.616
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	1.636.689	1.275.776	193.108	1.468.886	31.814	9.396	41.210	27.385	8.686	36.071
D'origine agricole	489.252	44.485	20.081	64.566	8.819	771	9.590	5.784	505	6.289
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	406.908	159.685	14.742	174.427	868	527	1.395	1.636	480	2.116
D'origine agricole	55.207	17.986	7.714	25.700	581	241	822	448	169	617
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	85.973	46.108	21.960	68.088	7.936	7.104	15.040	9.054	6.687	15.741
Pour l'agriculture	3.359	1.772	1.191	2.963	622	338	960	476	302	778
Produits de consommation:										
Durables	28.748	10.869	14.969	25.838	5.962	5.689	11.651	4.861	6.160	11.304
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	156.631	64.632	115.643	180.275	6.982	7.261	14.243	6.023	9.002	15.025
Autres	28.643	5.689	21.557	27.246	8.218	15.546	23.764	6.912	14.880	21.792
Total	3.376.368	2.540.348	630.183	3.170.531	79.256	49.274	128.530	70.431	49.878	120.309

Dix premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952			1951.			1952		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	9.343.822	9.183.988	1.745.319	10.929.307	54.803	15.096	69.899	75.658	21.953	97.611
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	17.097.177	12.698.355	2.182.533	14.880.888	322.306	82.699	405.005	264.820	105.499	370.319
D'origine agricole	1.690.698	525.226	229.128	754.354	76.176	6.154	82.330	48.012	5.581	53.593
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	1.292.871	1.243.322	149.517	1.392.839	40.727	4.069	44.796	43.010	5.293	48.303
D'origine agricole	430.669	393.841	24.201	418.042	6.924	767	7.691	10.558	700	11.258
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	906.724	391.201	283.368	674.569	75.857	76.987	152.844	88.389	82.480	170.869
Pour l'agriculture	44.343	21.173	18.054	39.227	6.442	3.771	10.213	6.084	4.604	10.688
Produits de consommation:										
Durables	282.462	91.473	453.169	544.642	52.489	52.950	105.439	46.086	64.251	110.337
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	1.977.241	564.693	828.929	1.393.622	90.545	63.035	153.580	55.213	69.807	125.020
Autres	273.723	53.445	203.488	256.933	85.159	129.008	214.167	61.570	134.881	196.451
Total	33.369.730	25.166.617	5.817.706	30.984.323	781.428	434.536	1.215.964	669.400	495.049	1.164.449

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois d'octobre 1962.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Octobre 1962		Septembre 1962.		Octobre 1962		Septembre 1962.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	18.274	3.053	14.565	3.332	3.435	563	3.241	618
Céréales	44.395	49.297	34.101	6.910	1.663	2.279	1.364	312
Autres produits du règne végétal	32.737	93.510	29.278	96.846	4.008	9.318	3.523	9.473
Corps gras, cires	5.751	11.151	3.536	12.431	562	1.932	338	2.057
Produits des industries alimentaires. — Boissons — Tabacs	22.163	126.608	27.315	173.317	1.472	9.695	2.095	10.481
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	1.078.277	13.700	1.191.112	5.372	7.198	173	8.315	51
Produits pétroliers	2.251.547	6.224	1.639.127	11.628	19.729	50	14.353	95
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	299.761	118.636	224.117	107.582	2.813	1.179	2.421	1.388
Produits chimiques	11.135	115	9.666	30	1.325	2	1.252	1
Produits des industries parachimiques	5.904	224	4.099	451	1.278	236	1.193	232
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	8.210	3.188	8.277	2.052	2.164	751	2.126	519
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	4.888	1.076	5.984	1.030	1.885	349	1.910	321
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	102.071	45.236	147.596	13.963	2.345	572	3.275	507
Papier et ses applications	56.445	251	37.723	244	3.076	23	2.207	20
Matières premières textiles	16.891	4.231	35.435	6.122	5.508	1.218	13.520	1.757
Filés, fils et ficelles	416	51	485	130	458	7	272	24
Tissus et autres articles textiles	706	55	644	51	749	64	645	67
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	1.685	309	1.554	337	352	36	302	39
Chaussures, chapeaux, articles de mode	118	6	117	13	129	6	124	14
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	15.321	3	11.008	3	502	»	408	»
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	22	1	33	»	7.986	66	6.602	18
Métaux communs	30.398	4.659	19.044	5.471	6.169	600	4.311	817
Ouvrages en métaux	1.351	53	1.239	48	406	40	373	15
Machines et appareils	9.557	85	8.293	68	6.324	30	5.858	25
Construction électrique	1.522	213	1.792	24	1.485	67	1.528	8
Matériel de transport	8.331	433	5.507	19	1.590	15	1.737	12
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	151	»	96	»	530	2	446	»
Instruments de musique	38	»	40	»	60	»	80	»
Armes et munitions	11	»	219	»	30	»	118	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	68	5	69	24	55	2	57	7
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	17	1	19	»
Colis postaux	»	1	»	»	»	1	»	1
Total	4.008.158	452.570	3.462.211	447.491	85.613	29.570	84.103	28.629

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois d'octobre 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Octobre 1952.		Septembre 1952.		Octobre 1952.		Septembre 1952.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	3.975	4.734	3.451	4.925	1.101	1.127	873	1.019
Produits du règne végétal	52.355	57.804	43.738	45.134	2.137	2.536	2.296	2.014
Corps gras, cires	1.365	3.482	1.737	2.432	311	540	317	360
Boissons	15.306	32.191	11.865	24.485	2.911	1.656	2.067	1.213
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	17.191	30.814	13.284	33.001	1.119	3.589	882	3.255
Produits minéraux	1.871.667	312.128	1.942.170	311.445	9.484	3.463	9.970	3.250
Produits chimiques	38.334	8.971	30.652	7.935	1.475	367	1.146	358
Produits des industries parachimiques	166.966	21.689	140.303	23.588	4.971	2.662	3.631	2.449
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.793	1.996	1.906	1.420	776	962	652	687
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.999	560	1.772	480	1.484	233	1.056	210
Ouvrages en cuir ou en peau	53	189	37	158	263	111	210	77
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	76.107	25.928	69.108	23.893	4.674	970	4.204	762
Papier et ses applications	3.168	9.297	3.256	7.061	1.121	1.291	965	1.078
Matières premières textiles	44.083	263	28.776	263	4.514	67	3.448	47
Filés, fils et ficelles	2.379	1.116	1.762	1.004	2.678	624	2.274	639
Tissus et autres articles	2.166	6.285	1.757	5.630	2.935	6.610	2.715	5.777
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	3.442	2.357	2.070	1.755	659	1.387	956	947
Chaussures, chapeaux, articles de mode	114	715	63	545	300	541	236	430
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	11.912	12.643	9.553	12.512	932	775	786	756
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	22	6	22	6	6.118	446	5.618	368
Métaux communs	209.541	58.257	206.252	61.814	9.504	3.609	9.236	3.188
Ouvrages en métaux	12.600	14.814	11.178	15.550	1.463	2.309	1.104	2.246
Machines et appareils	10.822	6.158	12.403	6.917	4.541	2.750	4.321	3.155
Construction électrique	1.410	3.574	1.291	3.311	1.288	2.082	962	1.831
Voitures automobiles, cycles, etc.	7.690	8.697	5.995	7.060	2.807	3.888	2.484	3.267
Autre matériel de transport	12.167	2.022	9.779	2.215	1.659	538	1.227	490
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	142	251	139	308	616	406	459	402
Instruments de musique	56	125	51	58	147	95	126	53
Armes et munitions	79	76	73	73	50	64	62	59
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	188	816	171	522	252	300	228	249
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	427	3	157	1
Colis postaux	176	2.203	221	3.250	721	4.185	859	3.356
Total	2.540.348	630.183	2.554.835	611.690	70.431	49.878	62.857	43.963

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois d'octobre 1952.

Comparaison avec l'année antérieure.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITES EN MILLIERS DE TONNES		VALEURS EN MILLIARDS DE FRANCS	
	Octobre 1951.	Octobre 1952.	Octobre 1951.	Octobre 1952.
Importations	4.218	4.008	106,8	85,6
Exportations	2.771	2.541	79,2	70,4
Balance « Pays étrangers »	— 1.447	— 1.467	— 27,6	— 15,2
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			74 p. 100.	82 p. 100.

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITES EN MILLIERS DE TONNES		VALEURS EN MILLIARDS DE FRANCS	
	Octobre 1951.	Octobre 1952.	Octobre 1951.	Octobre 1952.
Importations	562	453	31,8	29,6
Exportations	605	630	49,3	49,9
Balance « France d'outre mer »	+ 43	+ 177	+ 17,5	+ 20,3
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			155 p. 100.	168 p. 100.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux pharmaciens et aux utilisateurs de médicaments pris en charge par les collectivités publiques et les caisses de sécurité sociale.

Le décret du 7 août 1952 relatif à l'inclusion d'une vignette dans le conditionnement des médicaments spécialisés devant recevoir effet à partir du 15 novembre 1952, le ministère de la santé publique et de la population appelle l'attention des intéressés sur le fait que le strict respect des dispositions qu'il a établies conditionne, pour les utilisateurs et pour les pharmaciens, la possibilité d'obtenir les remboursements et prises en charge prévus par les diverses législations d'assistance et de prévoyance. Au surplus, il précise qu'en raison des obligations qui leur incombent les pharmaciens sont expressément autorisés à ouvrir le conditionnement des médicaments spécialisés pour entrer en possession de la vignette, en présence des malades ou de leurs mandataires, dans tous les cas où ces médicaments sont délivrés sans payement direct.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu le 18 décembre 1952 à l'hôpital-hospice d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), établissement de 4e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie de l'une des écoles supérieures de commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter, les chefs de bureau et rédacteurs non titulaires de ces diplômes, mais comptant au moins sept ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats doivent être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite ainsi que dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission à ce concours seront reçues à l'hôpital-hospice d'Aix-en-Provence, jusqu'au 8 décembre 1952.

Le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les postulants pour constituer leur dossier seront adressés aux personnes qui en feront la demande, soit à la préfecture des Bouches-du-Rhône (2e division, 3e bureau), soit à la direction de l'hôpital-hospice d'Aix-en-Provence.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'institut national agronomique.

Les concours annoncés au *Journal officiel* des 16 février (p. 2010), 11 juillet (p. 6995) et 13 septembre 1952 (p. 9000), pour le recrutement de titulaires des postes ci-après à l'institut national agronomique s'ouvriront aux dates suivantes:

Maître de conférences de chimie analytique: jeudi 8 janvier 1953.
Assistant de la chaire de microbiologie: mardi 13 janvier 1953.
Assistant de la chaire de zootechnie: jeudi 12 février 1953.

Tous renseignements concernant ces concours seront fournis sur demande adressée, soit à l'institut national agronomique, soit au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), où les candidatures devront parvenir douze jours au moins avant la date fixée pour chaque concours.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	12 nov. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	13 novembre 1952	
			Cours relevés avant Bourse.	Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
699 375	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75
357 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	354 80
1212 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 ..
8005 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8005 ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	164 20

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 6 NOVEMBRE 1952	AU 30 OCTOBRE 1952
Encaisse or		191.912.679.064 »	191.912.679.064 »
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes (1)		5.244.000.208 »	5.244.000.208 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		29.132.898.110 »	28.518.206.655 »
Monnaies divisionnaires		4.164.959.471 »	4.017.158.817 »
Comptes courants postaux		26.084.839.218 »	25.765.958.501 »
Avances au Fonds de Stabilisation des changes (2)		38.800.000.000 »	37.800.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		2.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		169.800.000.000 »	171.100.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	616.748.084.238 »		
Effets escomptés sur l'étranger	351.010.718 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	51.477.611.676 »	927.356.374.565 »	921.178.789.036 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	258.779.637.903 »		
Effets négociables achetés en France (7)		259.951.377.539 »	283.717.222.518 »
Avances à 30 jours sur effets publics		21.654.320.000 »	21.473.788.000 »
Avances sur titres		8.338.689.374 »	7.6.8.903.235 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.600.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		25.231.263.141 »	23.192.180.640 »
Divers		34.076.158.973 »	33.679.111.960 »
Total		2.224.879.121.966 Fr.	2.241.427.190.937 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.030.973.926.700 »	2.021.913.069.055 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	47.711.070 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	8.301.920.950 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	69.309.815.772 »	133.027.253.432 »	166.692.031.137 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	55.277.835.640 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		306.639.731 »	306.639.731 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		60.362.586.293 »	49.276.815.264 »
Total		2.224.879.121.966 Fr.	2.241.427.190.937 Fr.

(1) (Convention du 13 mars 1932).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 29 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 10 mai 1941).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ACIERIE ET LAMINOIRS DE BEAUTOR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: BEAUTOR (AISNE)
R. C.: Chauny n° 13.

Obligations 5 1/2 0/0 1930 de 1.000 F.

Quatorzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres à amortir au 15 janvier 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres amortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMEROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.
20	50	2.672	51	4.756	49
205	50	2.755	51	4.759	50
209	46	2.758	48	4.765	49
222	51	2.759	42	4.767	51
281	51	2.942	49	4.772	49
321	47	3.002	51	4.776	48
370	48	3.117	51	4.822	51
371	48	3.140	50	4.903	50
611	47	3.141	47	4.974	50
623	51	3.144	48	4.988	50
691	51	3.179	51	5.020	51
719	51	3.249	49	5.068	51
722	51	3.279	50	5.088	50
862	50	3.282	49	5.091	51
889	51	3.300	48	5.136	51
887	51	3.304	46	5.212	51
906	51	3.322	51	5.213	48
956	51	3.333	50	5.268	41
963	50	3.371	50	5.269	50
1.109	51	3.382	49	5.310	50
1.130	51	3.394	50	5.411	50
1.159	51	3.390	49	5.412	51
1.403	46	3.443	50	5.439	50
1.477	49	3.459	51	5.440	44
1.542	51	3.479	51	5.521	48
1.602	44	3.530	45	5.671	49
1.610	44	3.542	49	5.750	50
1.801	51	3.606	51	5.757	48
1.841	50	3.623	43	5.761	48
1.847	51	3.654	51	5.848	50
1.919	49	3.784	51	6.069	45
2.015	51	3.805	51	6.095	51
2.071	51	3.917	48	6.241	51
2.091	51	3.930	48	6.308	51
2.235	51	3.974	51	6.314	50
2.240	51	4.024	43	6.400	51
2.264	51	4.284	43	6.466	49
2.280	51	4.380	50	6.481	51
2.305	44	4.443	51	6.495	51
2.510	43	4.448	51	6.518	47
2.594	43	4.622	46	6.530	51
2.604	51	4.743	51	6.828	51
2.639	50	4.746	48	6.907	47
2.665	51	4.750	48	7.170	51
7.214	49	8.193	50	9.293	51
7.280	51	8.458	51	9.327	42
7.303	51	8.461	51	9.329	43
7.392	46	8.541	51	9.334	50
7.412	51	8.580	51	9.342	51
7.427	51	8.614	50	9.375	50
7.430	51	8.619	51	9.433	51
7.440	51	8.635	50	9.453	51
7.519	46	8.680	46	9.537	43
7.684	50	8.685	50	9.726	50
7.694	50	8.708	50	9.811	46
7.808	50	8.847	48	9.844	51
7.936	51	9.013	51	9.847	51
7.940	44	9.052	51	9.851	47
7.941	44	9.057	51	9.854	41
7.943	51	9.144	50	9.901	51
8.036	46	9.178	50	9.903	51
8.076	51	9.246	51	9.927	51
8.142	51	9.247	48	9.971	50

GROUPEMENTS DE SINISTRES

(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 5 0/0 décembre 1948
d'un montant nominal global de 1.500.000.000 de francs.

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Quatrième amortissement.

Les Groupements de sinistrés émetteurs ont amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 15 décembre 1952.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à cet amortissement n'aura pas lieu.

Les Groupements avaient également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents.

SOCIETE MECANIQUE DE HAGUENAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: MANDEURE (DOUBS)
Registre du commerce: Montbéliard n° 5363.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série des 34 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 5 novembre 1952 et formant, avec les 39 titres rachetés en Bourse, le montant de l'annuité à amortir au 15 décembre 1952.
Ces obligations seront remboursables à 10.000 F.

2° De la série des obligations sorties au tirage précédent et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉE d'amortissement.
535 à 566	1951	905 à 938	1952

Groupement pour la Reconstitution des Cités Ouvrières
(G. Re. C. O.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 3H, RUE DANIELLE-CASANOVA

R. C.: Seine n° 351489 B.

Emprunt 6 0/0 février 1950 d'un montant nominal de 1.800 millions de francs, représenté par 180.000 obligations de 10.000 F.

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Troisième amortissement.

Le Groupement pour la reconstitution des cités ouvrières (G. Rc. C. O.) a amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er février 1953.

Toutefois, les conditions d'émission prévoyant que les deux tiers des bénéfices réalisés chaque année par le jeu des rachats en Bourse seront consacrés à des amortissements supplémentaires par remboursement au pair, il sera procédé, le 15 décembre 1952, à neuf heures trente, au siège de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution, 8, rue Lamennais, à Paris, à un tirage portant sur 84 obligations.

Groupements pour la Reconstitution de Ports Sinistrés
(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 6 0/0 février 1950 d'un montant nominal global de 1.980 millions de francs représenté par 198.000 obligations de 10.000 F.

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Troisième amortissement.

Les Groupements pour la reconstitution de ports sinistrés émetteurs ont amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er février 1953.

Toutefois, les conditions d'émission prévoyant que les deux tiers des bénéfices réalisés chaque année par le jeu des rachats en Bourse seront consacrés à des amortissements supplémentaires par remboursement au pair, il sera procédé, le 15 décembre 1952, à dix heures, au siège de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution, 8, rue Lamennais, à Paris, à un tirage portant sur 90 obligations.

GROUPEMENTS DE SINISTRES
(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 6 0/0 février 1950 d'un montant nominal global de 21.905.000.000 de francs représenté par 2.190.500 obligations de 10.000 F.

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Troisième amortissement.

Les Groupements de sinistrés émetteurs ont amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er février 1953.

Toutefois, les conditions d'émission prévoyant que les deux tiers des bénéfices réalisés chaque année par le jeu des rachats en Bourse seront consacrés à des amortissements supplémentaires par remboursement au pair, il sera procédé, le 15 décembre 1952, à dix heures trente, au siège de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution, 8, rue Lamennais, à Paris, à un tirage portant sur 966 obligations.

DE WENDEL & Cie
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE PAUL-BAUDRY, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 282639 B.

Répertoire producteurs: Seine 3965 C. A. O.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société De Wendel et Cie a procédé au rachat de 3.530 obligations 4 1/2 0/0 1930 dont l'amortissement aura lieu le 25 décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage en décembre 1952.

Tous les amortissements antérieurs ont été également effectués par voie de rachats en Bourse.

CREDIT BRASSICOLE L. B. C.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DE NANTES, PARIS (19e)

R. C.: Seine n° 242162 B.

Liste des 146 obligations 5 1/2 0/0 1930 sorties au tirage au sort le 24 septembre 1952 et remboursables le 1er février 1953.

15	62	69	70	406	1.624	1.646	1.657	1.658	1.787
158	159	195	198	214	1.769	1.772	1.774	1.775	1.787
215	251	252	277	310	1.788	1.820	1.847	1.866	1.994
311	317	347	348	349	1.996	2.037	2.069	2.071	2.073
385	386	423	557	562	2.079	2.081	2.083	2.096	2.098
563	578	616	617	636	2.100	2.141	2.165	2.167	2.323
657	663	664	792	852	2.327	2.328	2.382	2.382	2.306
853	874	875	880	881	2.399	2.451	2.477	2.505	2.633
889	890	922	923	976	2.656	2.657	2.659	2.660	2.661
979	1.018	1.019	1.068	1.069	2.665	2.666	2.704	2.705	2.757
1.090	1.133	1.134	1.164	1.165	2.758	2.806	2.807	2.810	2.811
1.174	1.175	1.203	1.264	1.276	2.837	2.838	2.840	2.841	2.896
1.277	1.286	1.287	1.313	1.330	2.899	2.903	2.906	2.907	2.908
1.331	1.410	1.411	1.421	1.422	2.917	2.924	2.943	2.992	2.994
1.507	1.508	1.530	1.545	1.546	2.996				

Liste des obligations sorties à des tirages précédents et non encore remboursées. (Les chiffres entre parentheses indiquent l'année du remboursement.)

50	(52)	778	(52)	1.251	(52)	1.765	(51)	2.364	(51)
416	(51)	797	(52)	1.298	(52)	1.786	(48)	2.404	(47)
133	(52)	825	(52)	1.299	(46)	1.800	(51)	2.438	(50)
162	(52)	877	(52)	1.307	(51)	1.833	(52)	2.453	(52)
186	(52)	887	(52)	1.310	(52)	1.834	(52)	2.467	(51)
197	(49)	901	(52)	1.345	(52)	1.838	(50)	2.469	(52)
212	(51)	904	(50)	1.322	(50)	1 843	(51)	2.485	(52)
234	(50)	918	(52)	1.336	(52)	1 851	(48)	2.488	(52)
247	(52)	928	(52)	1.338	(52)	1.854	(51)	2.50c	(52)
286	(37)	954	(52)	1.340	(52)	1.865	(52)	2.616	(52)
293	(49)	957	(52)	1.382	(52)	1.868	(52)	2.619	(52)
359	(52)	960	(52)	1.387	(50)	1.871	(48)	2.636	(52)
406	(52)	963	(10/42)	1.401	(51)	1.873	(52)	2.645	(47)
416	(52)	964	(44)	1.400	(52)	1.874	(52)	2.646	(10/42)
449	(52)	968	(46)	1.464	(51)	1.884	(49)	2.647	(50)
454	(52)	970	(52)	1.473	(51)	1.915	(52)	2.651	(46)
457	(52)	980	(48)	1.475	(51)	1.916	(52)	2.654	(51)
486	(52)	994	(52)	1.479	(52)	1.937	(51)	2.674	(52)
488	(52)	1 015	(51)	1.504	(52)	1.942	(52)	2.695	(52)
503	(50)	1 026	(51)	1.557	(52)	2.010	(51)	2.744	(51)
508	(52)	1.029	(52)	1.559	(51)	2.012	(52)	2.761	(50)
525	(50)	1.041	(52)	1.571	(50)	2.044	(51)	2.765	(47)
528	(51)	1.056	(51)	1.572	(46)	2.067	(52)	2.767	(45)
534	(52)	1.060	(48)	1.574	(48)	2.109	(51)	2.768	(50)
565	(51)	1.064	(50)	1.577	(49)	2.120	(51)	2.772	(49)
608	(52)	1.066	(51)	1.586	(52)	2.122	(50)	2.773	(50)
611	(52)	1.077	(52)	1.598	(52)	2.125	(50)	2.782	(51)
648	(50)	1.079	(52)	1.632	(10/42)	2.158	(51)	2.784	(48)
675	(51)	1.081	(52)	1.644	(52)	2.176	(52)	2.785	(47)
679	(52)	1.095	(52)	1.649	(52)	2 180	(52)	2.786	(50)
686	(52)	1.098	(52)	1.675	(52)	2.222	(52)	2.790	(49)
695	(52)	1.105	(51)	1 692	(51)	2.251	(51)	2.802	(49)
716	(52)	1.139	(52)	1.716	(51)	2.262	(52)	2.804	(47)
718	(52)	1.141	(52)	1 721	(51)	2.266	(52)	2.809	(51)
720	(52)	1.158	(49)	1.739	(51)	2.311	(52)	2.864	(46)
708	(52)	1.220	(52)	1.744	(52)	2.354	(52)	2.879	(50)
770	(52)								

COMPAGNIE LYONNAISE DE MADAGASCAR
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 510.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE JOSEPH-SERLIN, LYON

MM. les porteurs de bons 6 1/2 0/0 1934 sont avisés que la compagnie ayant fait racheter en Bourse le nombre de bons à amortir et les ayant annulés, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage au sort en vue du remboursement qui était prévu pour le 15 décembre 1952.

Tous les amortissements ayant eu lieu par rachats en Bourse, il ne reste pas de titres à rembourser.

ETABLISSEMENTS MERLIN ET GERIN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 535.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE HENRI-TARZE, GRENOBLE (Isère)

R. C.: Grenoble 9297.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 209 obligations 6 3/4 0/0 1949.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 1er décembre 1952.

Rappel d'une série comprenant des obligations sorties en 1950 et non encore remboursées.

9.830 à 9.993.

ETABLISSEMENTS GOULET-TURPIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 312.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A REIMS, 42, BOULEVARD LOUIS-ROEDERER

R. C.: Reims n° 338.

Emprunt 4 0/0 1943.

Amortissement 1952.

Liste numérique des séries comprenant les 38 obligations sorties au tirage d'amortissement du 7 novembre 1952 et formant avec les 183 obligations rachetées en Bourse par la société débitrice la totalité de la neuvième annuité venant à échéance le 15 décembre 1952.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
221 à 230	1952	1.701 à 1.709	1952
991 à 1.000	1952	3.431 à 3.440	1952

Ces obligations seront remboursables au pair de 5.000 F, à partir du 15 décembre 1952, coupon n° 19 attaché.

Il n'existe plus de titres à rembourser des tirages antérieurs.

Emprunt 4 0/0 1945.

Amortissement 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de cet emprunt, la société a utilisé en rachats en Bourse la totalité de la septième annuité d'amortissement venant à échéance le 1er janvier 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'existe plus de titres à rembourser des tirages antérieurs.

Emprunt 4 1/4 0/0 1946.

Amortissement 1952.

Liste numérique des 44 obligations sorties au tirage d'amortissement du 7 novembre 1952 et formant avec les 207 obligations rachetées en Bourse par la société débitrice la totalité de la sixième annuité venant à échéance le 15 décembre 1952.

4.001 à 4.044

Ces obligations seront remboursables au pair de 5.000 F, à partir du 15 décembre 1952, coupon n° 7 attaché.

Il n'existe plus de titres à rembourser des tirages antérieurs.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société anonyme des Etablissements " Au Planteur de Caïffa "

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 13, RUE JOANÈS ET RUE BOULITTE, A PARIS (14e)

R. C.: Seine n° 203652.

Avis aux propriétaires d'obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1943 et 4 0/0 1945.

Les propriétaires d'obligations sont avisés qu'en application du concordat homologué par le tribunal de commerce de la Seine le 28 novembre 1951, une deuxième et dernière répartition représentant l'intégralité du solde restant à rembourser sur les titres, soit 40 0/0 du montant nominal et 40 0/0 de la fraction des intérêts courus depuis le dernier coupon payé jusqu'au 1 mars 1951, va être effectuée sur chaque obligation de 5.000 F déjà remboursée de 3.000 F restant en circulation.

Cette répartition, s'élevant à 2.040 F net par obligation 4 1/4 0/0 1943 et à 2.045 F net par obligation 4 0/0 1945, aura lieu à partir du 27 novembre 1952.

Les obligations 4 1/4 0/0 1943 devront être remises coupons n° 15 et suivants attachés et les obligations 4 0/0 1945 coupons n° 6 et suivants attachés.

La répartition afférente aux obligations 4 1/4 0/0 1943 sera effectuée à la Société générale et celle afférente aux obligations 4 0/0 1945 à la Société générale et au Comptoir national d'escompte de Paris contre remise définitive des titres.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la défense nationale.

ADJUDICATION PUBLIQUE

Il sera procédé, par le service des subsistances de la 3e région militaire, le 3 décembre 1952, à dix heures, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées pour la fourniture de:

600 x/m de pâtes alimentaires.
100 x/m de lentilles.
100 x/m de pois cassés.
650 x/m de sucre raffiné.
150 x/m de sucre cristallisé.
600 x/m de graisse végétale.
400 x/m de sel alimentaire.

Les cahiers des charges régissant cette fourniture peuvent être consultés dans toutes les intendances ou gestions des subsistances.

Tous les renseignements peuvent être demandés à l'intendance des subsistances, quartier Foch, boulevard de La Tour-d'Auvergne, à Rennes (tél. 37-71, poste 449), où aura lieu cette adjudication.

AVIS DIVERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Registre du commerce: Seine n° 55390.

La Librairie Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1932 qu'il sera procédé, le 25 novembre 1952, à treize heures trente, à Paris, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage du solde de la vingtième annuité d'amortissement des obligations devant être remboursées à compter du 15 janvier 1953.

EMPIRE CHERIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Regroupement des emprunts obligataires chérifiens.

Dahir du gouvernement chérifien du 12 juin 1951.
(*Bulletin officiel* du protectorat n° 2020 du 13 juillet 1951.)

Arrêté du directeur des finances du 24 mars 1952.
(*Bulletin officiel* du protectorat n° 2061 du 25 avril 1952.)

Référence à l'avis paru au Journal officiel *des* 16 *et* 17 *juin* 1952.

Les opérations de regroupement des obligations de 500 F nominal de l'emprunt 4 0/0 1914 commenceront le 1er décembre 1952.

Les titres étant démunis de coupons, l'échéance du 1er décembre 1952 sera réglée par estampillage lors du dépôt des titres pour le regroupement.

Les obligations 4 0/0 1914 cesseront de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement le 1er décembre 1952.

Les nouvelles obligations qui leur seront substituées seront amorties en 36 annuités.

L'échéance annuelle d'intérêt et d'amortissement des nouvelles obligations est fixée au 1er septembre de chaque année, la première échéance venant à effet le 1er septembre 1953 et la dernière le 1er septembre 1988.

Les obligations anciennes pourront être présentées au regroupement, sans frais pour les porteurs, aux guichets des établissements indiqués sur l'avis paru au *Journal officiel* des 16 et 17 juin 1952 (rectificatif du 10 juillet 1952).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 15 octobre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur la marque de fabrique autrichienne Harlander Baumwollspinerei und Zwirfabrik Aktien gesellschaft, ordonnance de mise sous séquestre du 23 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 15 octobre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Petrucci (Alfred), 25-27, rue du Mail, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 9 avril 1945.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Martin (Daniel-Charles-Maurice), entraîneur, demeurant à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), 34, rue du Maréchal-Foch, né le 6 février 1905 à Paris (18e), sollicite le changement de son nom et de celui de sa fille mineure, Ellen-Marie-Renée, née le 11 février 1933 au Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise), en celui de Lescalle.

M. Martin (Maurice-Louis-Charles), né à Pau (Basses-Pyrénées) le 22 janvier 1928, demeurant à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), 34, rue du Maréchal-Foch, sollicite le changement de son nom en celui de Lescalle.

M. Crepin (Gustave), journaliste, demeurant à Arras (Pas-de-Calais), 5, rue Ernest-Renan, né le 22 septembre 1893 à Lille (Nord), sollicite le changement de son nom en celui de Robert.

Colette Bertran-Sanguinetti, née à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 8 mars 1918, demeurant et domiciliée à Marseille (6e), 12, rue Bel-Air, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Bertran Sanguinetti de Balanda.

M. Jean-Jacques Novatzki, né à Metz le 22 avril 1913, domicilié 11, rue Four-du-Cloître, à Metz, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur légal de ses enfants: Nicole-Elisabeth, née à Metz le 3 août 1938, et Monique-Käthe-Ernestine, née à Metz le 15 août 1941, dépose auprès du garde des sceaux une requête afin de substituer à son nom patronymique et à celui de ses deux enfants susnommés celui de Novel.

Mme Stefanescu (Valeria), née le 7 février 1892 à Néamtz (Roumanie), demeurant 47, avenue Victor-Basch, à Beauchamp (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de son pseudonyme, Brévier.

M. Van Cleef-Gillet (Jean-Jacques-Rosario-Dédé), né à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure), domicilié à Paris (16e), 1, square Tolstoï, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs : Jean-Jacques-Gaston, né à Boulogne-Billancourt (Seine) le 31 janvier 1948, et Jacqueline-Jeannette, née à Boulogne-Billancourt (Seine) le 15 février 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin d'obtenir l'autorisation de s'appeler désormais du seul nom de Gillet.

M. Igor-Anatole Popoff, né à Neuilly-sur-Seine le 19 juillet 1921, y demeurant, 9, rue des Graviers, docteur ès lettres, lauréat de l'académie des sciences morales et politiques, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Popoff l'une de ses traductions françaises: Labbé, Prieur, Leprieur ou Leprêtre.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'études pour le développement des recherches appliquées à la protection du potentiel humain (C. E. R. D. A. P.).** But: contribuer au développement des recherches techniques, scientifiques, biologiques applicables à la protection du potentiel humain. Siège social: 31, rue de Bourgogne, Paris.

11 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. Société de chasse **La Vigilante.** But: repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Ricourt.

11 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Estudiantina vézulien.** But: entretenir parmi ses membres des relations agréables et développer chez tous le goût du beau en ce qui concerne la musique. Siège social: route de Coulevon, Vesoul.

14 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Pétanque chamaliéroise.** But: diffusion du sport bouliste, du jeu provençal et pétanque. Siège social: café de la Poste, place Sully, Chamalières.

16 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Action évangélique change son titre et devient **Association cultuelle de l'église évangélique d'Abbeville.** Siège social: 24, chaussée d'Hoquet, Abbeville.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **L'Association de la propriété immobilière d'Houlgate,** 32, avenue de l'Opéra, à Paris, transfère son siège social à la mairie d'Houlgate.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Cercle Ciné-Culture** (section d'Aulnay-sous-Bois). But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 36, rue d'Amiens, Aulnay-sous-Bois.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Association des parents de l'école libre de filles de Beaumerie-Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de Beaumerie.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Les Amis de l'école.** But: rendre l'école plus gaie; fournir des moyens pour rendre l'enseignement plus vivant; introduire l'usage de projections; encourager et réaliser la pratique des sports et des séances récréatives; organiser des excursions. Siège social: école de Longvillers.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Sporting-Club loupéen,** section ping-pong. But: pratique des activités physiques et sportives. Siège social: café des Halles, 9, place de l'Hôtel-de-Ville, la Loupe.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Société de ping-pong de Sommerviller.** But: développer et pratiquer le sport du ping-pong. Siège social: école de garçons, Sommerviller.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **L'Espérance.** But: éducation par le moyen du cinéma. Siège social: patronage de Logonna-Daoulas.

17 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Ligue de Bordj-bou-Arréridj des pères et mères de familles nombreuses françaises.** But: défendre les familles nombreuses en venant en aide à ses adhérents moralement et pécuniairement dans les conditions prévues par les statuts. Siège social: rue Agha-ben-Henri, Bordj-bou-Arréridj.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association amicale des anciens élèves des cours professionnels Louis-Renault** transfère son siège social du 11, rue Victor-Griffuelhes, à Billancourt, au 164, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, à Billancourt.

18 octobre 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. L'Association des parents d'élèves des écoles Saint-Joseph et Saint-Vincent change son titre et devient: **Association d'éducation populaire de la Madeleine.** Siège social: rue Maubec, Mont-de-Marsan.

20 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **L'Echo d'Andaines.** But: apprendre la musique aux jeunes. Siège social: salle des répétitions, Champsecret.

20 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de défense des intérêts des propriétaires et occupants des îlots V. 40 et V. 41 des I. C. E. (Immeubles construction d'Etat).** But: grouper ses membres afin de maintenir entre eux les liens de solidarité et d'union nécessaires à la défense de leurs intérêts communs. Siège social: 41, rue de la Villehervé, le Havre.

20 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Société de chasse de Chaillon.** But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: chez le président, Chaillon.

20 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Association d'éducation populaire du Pays des Côtes.** But: œuvres éducatives. Siège social: chez son président, M. Joannes, Buxières.

21 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Mon Club,** cercle international féminin, transfère son siège social du pavillon Dauphine, avenue Foch, à Paris, à l'hôtel de Paris (Viel), 8, boulevard de la Madeleine, à Paris.

21 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Didier-sur-Rochefort.** But: aider la mère de famille en lui procurant le concours d'aides familiales; prendre en charge les aides familiales. Siège social: mairie de Saint-Didier-sur-Rochefort.

21 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité d'expansion culturelle de la France d'outre-mer** transfère son siège social de la librairie Arts et lettres, 99, boulevard Haussmann, au 73 *bis*, quai d'Orsay, Paris.

21 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Les Amis de l'Etoile sportive Saint-Pierre.** But: encourager le football sous toutes ses formes; établir entre ses membres des relations amicales. Siège social: 70, rue de la Casse, Cholet.

22 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Le Rapide de Neuilly-sur-Marne** (société colombophile). But: grouper les amateurs de pigeons, organiser des concours et s'opposer à toutes détentions illicites de pigeons voyageurs et à leur destruction. Siège social: 1, rue Rousselet, Neuilly-sur-Marne.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association sportive de la faculté de médecine de Paris** transfère son siège social du 6, rue Férou, au 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Louise de Marillac,** dames de charité de la paroisse Saint-Gervais, Paris. But: assistance aux vieillards. Siège social: 32, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Groupement sportif du foyer rural de l'Alma.** But: pratique des sports et propagation éducation physique. Siège social: mairie de l'Alma.

23 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Société amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours. Siège social: mairie de Bures-sur-Yvette.

23 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Guyane française. **Comité des œuvres sociales du Trésor.** But: allouer aux membres participants une indemnité forfaitaire pour une naissance, décès, mariage; consentir des avances remboursables en un an en cas de dépenses exceptionnellement élevées résultant de la maladie ou d'un accident. Siège social: 45, rue Franklin-Roosevelt, Cayenne.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Fanfare l'Avenir.** But: pratique de l'art musical; formation de jeunes musiciens; prêter son concours aux fêtes communales. Siège social: M. Mayelle (Henri), président, Auchy-les-Orchies.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule Foch.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 15, rue Camille-Julian, Marseille.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Amicale de la Boule lyonnaise de la Promenade.** But: étendre le sport de la boule lyonnaise dans le Saumurois. Siège social: café de la Promenade, chemin de l'Enceinte, Saumur.

25 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Amicale des anciens combattants, prisonniers et mobilisés des deux guerres de Saint-Jean-sur-Mayenne.** But: solidarité et entr'aide. Siège social: mairie de Saint-Jean-sur-Mayenne.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des élèves et anciens élèves de l'école de pratique notariale de Tours.** But: maintien de rapports et relations directs et amicaux entre les élèves et anciens élèves de l'école. Siège social: à l'école, 4, rue de Jérusalem, Tours.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des chasseurs de la Varenne et environs.** But: rassembler tous les chasseurs de la Varenne et environs en vue d'établir entre eux des relations amicales et de défendre la cause de la chasse. Siège social: domicile de M. Laubie, trésorier, Bléré-la-Varenne.

27 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des maisons familiales de l'arrondissement de Briey.** But: éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: Grand'Rue, Puxe.

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du département de Seine-et-Oise.** But: défense en commun des intérêts généraux des associations ou groupements adhérents. Siège social: 15, rue de Limoges, Versailles.

28 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Amicale laïque de Saint-Jean-de-Muzols.** But: donner les fournitures gratuites aux élèves de l'école laïque; diffuser et défendre la pensée laïque; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école publique de Saint-Jean-de-Muzols.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Bridge-Club Montmartre.** But: réunion de membres dans le but de pratiquer le bridge de compétition. Siège social: 20, boulevard Poissonnière, Paris.

29 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école de Charette.** But: défense des institutions laïques; liaison entre les familles et l'école et éducation populaire. Siège social: école publique de Charette.

29 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Vélo-Club Saint-Jean.** But: pratique du cyclisme (course et cyclo-tourisme). Siège social: bar Casanova, 81, boulevard Maréchal-Joffre, Toulon.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale professionnelle de secours et d'entr'aide des retraités du corps des gardiens de la paix de Lyon et de la région lyonnaise.** But: défense des intérêts communs des policiers retraités et de leurs veuves. Siège social: caserne gardiens de la paix, 123, rue Tête-d'Or, Lyon.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Libertés scolaires.** But: défense de la liberté d'enseignement et dans l'enseignement. Siège social: 12, rue Breteuil, Marseille.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association amicale des anciens élèves de l'école Gelliusseau.** But: entretenir et étendre les relations amicales entre les anciens élèves; exercer un patronage sur les élèves à leur sortie de l'école pour leur faciliter le choix d'une carrière. Siège social: 68, rue de la Casse, Cholet.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Union catholique de l'enseignement libre de Limoux.** But: soutien moral et matériel des écoles libres de Limoux et sa région. Siège social: 31, rue du Palais, Limoux.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Union sportive issoirienne, section de boxe, tir et préparation militaire.** But: boxe, tir et préparation militaire. Siège social: mairie, Issoire.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association catholique des chefs de famille des 10e et 11e arrondissements change son titre et devient **Association catholique des chefs de famille de la paroisse Saint-Joseph.** Siège social: 151, rue Saint-Maur, Paris.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association sportive douvrinoise.** But: pratique de tous les sports. Siège social: café de la Place, rue Jean-Jaurès, Douvrin.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Anciens élèves et amis de l'école publique de Mérinville.** But: organisation de séances récréatives et voyages. Siège social : école publique, Mérinville.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. L'Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Médard-en-Forez modifie ses statuts et son titre qui devient: **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Médard-en-Forez.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: école libre de filles, Saint-Médard-en-Forez.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association d'éducation populaire Cercle Leclerc.** But: assurer à la jeunesse l'éducation physique, sociale, morale et intellectuelle. Siège social: route d'Hesdin, Boubers-sur-Canche.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les anciens du 213e régiment régional** transfèrent le siège de leur association du 75, rue de Miromesnil, Paris, au 13, rue Georgette-Agutte, Paris.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association Abri Saint-François, salle de nuit pour hommes.** But: procurer un lit à des hommes sans abri, leur fournir un repas, leur accorder des secours les plus indispensables en vêtements, linge, chaussures, leur offrir du travail; lieu d'exploitation: 42, rue Prémartine, le Mans. Siège social: société de Saint-Vincent de Paul, 14, rue Docteur-Leroy, le Mans.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. La Fédération des sociétés et comités de fêtes de bienfaisance des quartiers de Bordeaux change son titre qui devient **Fédération des comités de fêtes de bienfaisance des quartiers de la ville de Bordeaux, du département de la Gironde et des départements limitrophes** et transfère son siège social de l'Athénée municipal, 53, rue des Trois-Conils, Bordeaux, au 7, rue du Maréchal-Joffre, Bordeaux.

3 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Ambiance et loisirs des P. T. T.** But: création d'un foyer avec jeux, lectures, voyages, travaux d'agrément pour l'embellissement du bureau de poste. Siège social: bureau des postes, télégraphes et téléphones, Beaumont-le-Roger.

4 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Le logis familial haut-marnais.** But: aide sous toutes formes à la construction, à l'amélioration et à l'entretien du logis familial en Haute-Marne. Siège social: 11, rue Hautefeuille, Chaumont.

5 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Amicale des chasseurs des communes de Damigny, Lonrai et Colombiers.** But: répression du braconnage; repeuplement du gibier; exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie, Damigny.

5 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Club de loisirs Léo Lagrange de l'Aude.** But: promouvoir et organiser les loisirs des jeunes et création de clubs de loisirs. Siège social: 8, rue Rabelais, Narbonne.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **La pipechoise sports, loisirs, entr'aide sociale.** But: pratique des sports, loisirs, entr'aide sociale. Siège social: chez M. Marcel Monguillon, 9, rue de Rouillon, le Mans.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association d'éducation populaire de Saint-Léopardin-d'Augy.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre de Saint-Léopardin-d'Augy. Siège social: école libre de Saint-Léopardin-d'Augy.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de bienfaisance de Belligné.** But: gérance de l'hospice de Belligné; aide aux vieillards infirmes en les accueillant comme pensionnaires de l'hospice. Siège social: mairie, Belligné.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association d'éducation populaire du cours Saint-Charles.** But: recrutement de professeurs et enseignement secondaire. Siège social: association d'éducation populaire, 24, rue des Grands-Champs, Orléans.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Louise de Marillac**, dames de charité de la paroisse Saint-Gervais, Paris. But: assistance aux vieillards. Siège social: 32, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris.

22 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Groupement sportif du foyer rural de l'Alma.** But: pratique des sports et propagation éducation physique. Siège social: mairie de l'Alma.

23 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Société amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours. Siège social: mairie de Bures-sur-Yvette.

23 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Guyane française. **Comité des œuvres sociales du Trésor.** But: allouer aux membres participants une indemnité forfaitaire pour une naissance, décès, mariage; consentir des avances remboursables en un an en cas de dépenses exceptionnellement élevées résultant de la maladie ou d'un accident. Siège social: 45, rue Franklin-Roosevelt, Cayenne.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Fanfare l'Avenir.** But: pratique de l'art musical; formation de jeunes musiciens; prêter son concours aux fêtes communales. Siège social: M. Mayelle (Henri), président, Auchy-les-Orchies.

24 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule Foch.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 45, rue Camille-Jullian, Marseille.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Amicale de la Boule lyonnaise de la Promenade.** But: étendre le sport de la boule lyonnaise dans le Saumurois. Siège social: café de la Promenade, chemin de l'Enceinte, Saumur.

25 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Amicale des anciens combattants, prisonniers et mobilisés des deux guerres de Saint-Jean-sur-Mayenne.** But: solidarité et entr'aide. Siège social: mairie de Saint-Jean-sur-Mayenne.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des élèves et anciens élèves de l'école de pratique notariale de Tours.** But: maintien de rapports et relations directs et amicaux entre les élèves et anciens élèves de l'école. Siège social: à l'école, 4, rue de Jérusalem, Tours.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des chasseurs de la Varenne et environs.** But: rassembler tous les chasseurs de la Varenne et environs en vue d'établir entre eux des relations amicales et de défendre la cause de la chasse. Siège social: domicile de M. Laubie, trésorier, Bléré-la-Varenne.

27 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des maisons familiales de l'arrondissement de Briey.** But: éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: Grand'Rue, Puxe.

28 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du département de Seine-et-Oise.** But: défense en commun des intérêts généraux des associations ou groupements adhérents. Siège social: 15, rue de Limoges, Versailles.

28 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Amicale laïque de Saint-Jean-de-Muzols.** But: donner les fournitures gratuites aux élèves de l'école laïque; diffuser et défendre la pensée laïque; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école publique de Saint-Jean-de-Muzols.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Bridge-Club Montmartre.** But: réunion de membres dans le but de pratiquer le bridge de compétition. Siège social: 20, boulevard Poissonnière, Paris.

29 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école de Charette.** But: défense des institutions laïques; liaison entre les familles et l'école et éducation populaire. Siège social: école publique de Charette.

29 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Vélo-Club Saint-Jean.** But: pratique du cyclisme (course et cyclo-tourisme). Siège social: bar Casanova, 81, boulevard Maréchal-Joffre, Toulon.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale professionnelle de secours et d'entr'aide des retraités du corps des gardiens de la paix de Lyon et de la région lyonnaise.** But: défense des intérêts communs des policiers retraités et de leurs veuves. Siège social: caserne gardiens de la paix, 123, rue Tête-d'Or, Lyon.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Libertés scolaires.** But: défense de la liberté d'enseignement et dans l'enseignement. Siège social: 12, rue Breteuil, Marseille.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association amicale des anciens élèves de l'école Gelluseau.** But: entretenir et étendre les relations amicales entre les anciens élèves; exercer un patronage sur les élèves à leur sortie de l'école pour leur faciliter le choix d'une carrière. Siège social: 68, rue de la Casse, Cholet.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Union catholique de l'enseignement libre de Limoux.** But: soutien moral et matériel des écoles libres de Limoux et sa région. Siège social: 31, rue du Palais, Limoux.

30 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Union sportive issoirienne, section de boxe, tir et préparation militaire.** But: boxe, tir et préparation militaire. Siège social: mairie, Issoire.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association catholique des chefs de famille des 10e et 11e arrondissements change son titre et devient **Association catholique des chefs de famille de la paroisse Saint-Joseph.** Siège social: 151, rue Saint-Maur, Paris.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association sportive douvrinoise.** But: pratique de tous les sports. Siège social: café de la Place, rue Jean-Jaurès, Douvrin.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Anciens élèves et amis de l'école publique de Mérinville.** But: organisation de séances récréatives et voyages. Siège social: école publique, Mérinville.

31 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. L'Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Médard-en-Forez modifie ses statuts et son titre qui devient: **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Médard-en-Forez.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: école libre de filles, Saint-Médard-en-Forez.

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association d'éducation populaire Cercle Leclerc.** But: assurer à la jeunesse l'éducation physique, sociale, morale et intellectuelle. Siège social: route d'Hesdin, Boubers-sur-Canche.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les anciens du 213e régiment régional** transfèrent le siège de leur association du 75, rue de Miromesnil, Paris, au 13, rue Georgette-Agutte, Paris.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association Abri Saint-François, asile de nuit pour hommes.** But: procurer un lit à des hommes sans abri, leur fournir un repas, leur accorder des secours les plus indispensables en vêtements, linge, chaussures, leur offrir du travail; lieu d'exploitation: 42, rue Prémartine, le Mans. Siège social: société de Saint-Vincent de Paul, 14, rue Docteur-Leroy, le Mans.

3 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. La Fédération des sociétés et comités de fêtes de bienfaisance des quartiers de Bordeaux change son titre qui devient **Fédération des comités de fêtes de bienfaisance des quartiers de la ville de Bordeaux, du département de la Gironde et des départements limitrophes** et transfère son siège social de l'Athénée municipal, 53, rue des Trois-Conils, Bordeaux, au 7, rue du Maréchal-Joffre, Bordeaux.

3 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Ambiance et loisirs des P. T. T.** But: création d'un foyer avec jeux, lectures, voyages, travaux d'agrément pour l'embellissement du bureau de poste. Siège social: bureau des postes, télégraphes et téléphones, Beaumont-le-Roger.

4 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Le logis familial haut-marnais.** But: aide sous toutes formes à la construction, à l'amélioration et à l'entretien du logis familial en Haute-Marne. Siège social: 14, rue Hautefeuille, Chaumont.

5 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Amicale des chasseurs des communes de Damigny, Lonrai et Colombiers.** But: répression du braconnage; repeuplement du gibier; exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie, Damigny.

5 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Club de loisirs Léo Lagrange de l'Aude.** But: promouvoir et organiser les loisirs des jeunes et création de clubs de loisirs. Siège social: 8, rue Rabelais, Narbonne.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **La pipechoise sports, loisirs, entr'aide sociale.** But: pratique des sports, loisirs, entr'aide sociale. Siège social: chez M. Marcel Monguillon, 9, rue de Rouillon, le Mans.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association d'éducation populaire de Saint-Léopardin-d'Augy.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre de Saint-Léopardin-d'Augy. Siège social: école libre de Saint-Léopardin-d'Augy.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de bienfaisance de Belligné.** But: gérance de l'hospice de Belligné; aide aux vieillards infirmes en les accueillant comme pensionnaires de l'hospice. Siège social: mairie, Belligné.

7 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association d'éducation populaire du cours Saint-Charles.** But: recrutement de professeurs et enseignement secondaire. Siège social: association d'éducation populaire, 24, rue des Grands-Champs, Orléans.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.